

C.R.A.C. N° 120 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales**

Lundi 13 mai 2013

\*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Audition</i> .....	1
<i>Proposition de résolution demandant l'instauration au niveau européen de droits sociaux et environnementaux dans le Code des douanes communautaire, déposée par MM. Hazée, Disabato, Mmes Cremasco, Meerhaeghe, M. Noiret et Mme Dethier-Neumann (Doc. 749 (2012-2013) N°1)</i> .....	1
<i>Audition de M. Poncelet, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Poncelet, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Desgain, M. Poncelet, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB), M. Hazée.....	3
<i>Audition de M. Grumelli, Conseiller au service d'étude de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Grumelli, Conseiller au service d'étude de la confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC) .....	5
<i>Échanges de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Grumelli, Conseiller au service d'étude de la confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC).....	5
<i>Audition de M. Verdin, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Verdin, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx).....	5
<i>Échange de vues</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Verdin, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx), MM. Desgain, Hazée.....	6
<i>Audition de M. Deplae, Directeur de l'Union des Classes Moyennes (UCM)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Deplae, Directeur de l'Union des Classes Moyennes (UCM).....	9

## *Échanges de vues*

Orateurs : M. le Président, M. Hazée..... 10

*Auditions de M. de Lame, Secrétaire général et Directeur du Département Emploi et Formation de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et de M. Lebrun, Directeur du Département Environnement, Aménagement du territoire, Énergie et Mobilité de l'UWE*

Orateurs : M. le Président, M. Lebrun, Directeur du Département Environnement, Aménagement du territoire, Énergie et Mobilité de l'UWE, M. de Lame, Secrétaire général et Directeur du Département Emploi et Formation de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE)..... 11

## *Échange de vues*

Orateurs : M. le Président, M. Desgain, Mme de Coster-Bauchau, M. Hazée..... 12

*Audition de M. Vandenborre, attaché fiscal et douanier à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne*

Orateurs : M. le Président, M. Vandenborre, attaché fiscal et douanier à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne..... 13

## *Échange de vues*

Orateur : M. le Président..... 15

*Audition de M. Defraigne, Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe*

Orateurs : M. le Président, M. Defraigne, Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe..... 15

## *Échange de vues*

Orateurs : M. le Président, MM. Hazée, Mouyard, Fourny, Mme Targnion..... 19

*Reprise de la séance*..... 21

*Organisation des travaux (Suite)*..... 21

*Examen de l'arriéré*..... 21

## *Organisation d'une mission*

Orateurs : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, MM. Tiberghien, Fourny..... 21

*Projets et propositions*..... 23

*Projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 786 (2012-2013) N° 1)*

<i>Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 787 (2012-2013) N° 1).....</i>	24
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	24
<i>Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	24
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Tiberghien, Mouyard.....	24
<i>Projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 786 (2012-2013) N°1) .....</i>	24
<i>Vote des articles.....</i>	24
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	24
<i>Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 787 (2012-2013) N°1).....</i>	25
<i>Vote des articles.....</i>	25
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	25
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	25
<i>Proposition de résolution visant à donner suite, dans le cadre des compétences de la Région wallonne, à la résolution du Sénat visant à reconnaître la responsabilité de l'État belge dans la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, déposée par Mme Targnion, MM. Borsus, Disabato, Prévot et Wesphael .....</i>	25
<i>(Doc. 776 (2012-2013) N°1).....</i>	25
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	25
<i>Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Targnion.....	25
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Desgain, Mouyard, Fourny.....	26
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	27

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	27
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	27
<i>Question orale de M. Mouyard à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation publique de la Commission européenne sur la réglementation des armes à feu »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	27
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les transferts de compétences entre la Région wallonne et la Communauté germanophone »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	29
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'état du dossier de réalisation d'un cadastre des mandats rémunérables »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	30
<i>Liste des intervenants.....</i>	34
<i>Abréviations courantes.....</i>	35

Présidence de M. Maene, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** - Bonjour à tous. D'habitude, nous commençons à travailler à 14 heures 30, aujourd'hui, c'est 14 heures ; ce qui explique probablement que quelques-uns ne sont pas encore arrivés.

Je vous propose une petite modification de notre ordre du jour pour commencer directement par les auditions que vous avez sollicitées concernant la proposition de résolution demandant l'instauration au niveau européen de droits sociaux et environnementaux dans le Code des douanes communautaire, déposée par MM. Hazée, Disabato, Mmes Cremasco, Meerhaeghe, M. Noiret et Mme Dethier-Neumann (Doc. 749 (2012-2013) N°1).

## AUDITION

### PROPOSITION DE RÉOLUTION DEMANDANT L'INSTAURATION AU NIVEAU EUROPÉEN DE DROITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CODE DES DOUANES COMMUNAUTAIRE, DÉPOSÉE PAR MM. HAZÉE, DISABATO, MMES CREMASCO, MEERHAEGHE, M. NOIRET ET MME DETHIER-NEUMANN (DOC. 749 (2012-2013) N°1)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant l'instauration au niveau européen de droits sociaux et environnementaux dans le Code des douanes communautaire, déposée par MM. Hazée, Disabato, Mmes Cremasco, Meerhaeghe, M. Noiret et Mme Dethier-Neumann (Doc. 749 (2012-2013) N°1).

*Audition de M. Poncelet, représentant habilité de la  
Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Poncelet.

**M. Poncelet**, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). - Monsieur le Président, tout d'abord, je vous remercie de nous accueillir pour entendre le point de vue des organisations syndicales et également d'autres organisations dans ce débat qui nous semble important, car l'actualité est truffée d'exemples où nous nous rendons bien compte que les conditions minimums de travail, les conditions minimums en matière d'environnement ne sont pas un fait établi partout sur Terre, loin s'en faut.

Je vais prendre un simple exemple. Il y a quelques semaines, au Bangladesh, un atelier de textile a brûlé : usine non conforme, même aux normes locales ; environ 1 000 personnes sont mortes dans cet incendie.

Cela nous rappelle des conditions de travail dignes du 19e siècle quand des enfants de 12 ans étaient obligés de travailler 72 heures par semaine pour gagner 30 euros par mois. C'est la réalité au Bangladesh avec celui des multinationales qui ne sont pas toujours en première ligne de cette organisation-là, mais qui, via leurs sous-traitants, légitiment un peu ce type de commerce.

Il y a, dans le commerce actuel, une face sombre, celle du non-respect des réglementations sociales de base ou des réglementations environnementales. Par rapport à cela, je dirais que nous sommes entrés dans un monde qui a été explicité par M. Ricardo au 19e siècle et qui disait que, finalement, chaque pays avait un avantage dans le commerce international. Par exemple, le Portugal était ensoleillé et produisait plus facilement du vin ; la Grande-Bretagne avait des moutons et produisait plus facilement de la laine. Nous avons donc un intérêt mutuel au libre-échange.

Nous sommes aujourd'hui entrés dans une théorie des avantages comparatifs où les législations démocratiques, qu'elles soient sociales, environnementales ou autres, sont finalement l'objet de dumping, de mise en concurrence par des organisations et, en l'occurrence, des firmes multinationales qui agissent à l'échelle mondiale. Par rapport à cela, je dois dire que le projet de résolution présenté, ici, me semble très intéressant et très important, notamment du point de vue des organisations syndicales, car il se promet de rectifier un peu le cap en rebalçant les différentes valeurs et en disant : « Oui, le commerce est important, mais le respect des normes fondamentales l'est également ». Il y a vraiment une volonté dans cette

résolution de se dire que, finalement, on tient à avoir un socle dans notre civilisation où certaines valeurs, aussi bien de propriété privée, mais aussi de respect des êtres humains, est un socle minimum que l'on veut respecter.

Pour cette raison, cela me semble important. Maintenant, la question qui se posera est de savoir si elle est applicable. Je voudrais juste m'attarder sur l'Organisation mondiale du commerce qui édicte des règles auxquelles la Belgique et l'Union européenne sont liées.

Je résumerai très fortement les positions de l'OMC qui sont :

- la libre circulation maximum des marchandises, des services à travers le monde et d'un pays à l'autre ;
- pas de discrimination entre pays ;
- pas de protectionnisme masqué.

Ce sont les trois principes fortement résumés de l'OMC.

L'article 20 de la Déclaration du GATT, fondatrice de l'OMC en matière de marchandises, prévoit une démarche de manœuvre possible pour les États en matière environnementale. Cela dit, il faut bien convenir que l'article 20 mentionné dans le projet de résolution y prévoit des marges de manœuvre très restreintes et - chose que n'aime pas particulièrement l'OMC - les démarches unilatérales.

De ce point de vue, si demain, on devait arriver à convaincre d'abord la Belgique, ensuite l'Union européenne d'appliquer ce genre de résolution, d'intégrer les tarifs douaniers, sociaux et environnementaux et, si un pays s'estimait lésé, par exemple le Bangladesh, il pourrait porter plainte au sein de l'OMC et toute une procédure de règlement des litiges se mettrait en branle.

Comment cette procédure de règlement de litige serait-elle résolue ? C'est difficile d'être certain à 100 %, puisque la procédure de règlement de litige, par définition, ce sont des discussions et des négociations politiques. On ne peut pas dire qu'elle serait d'office avalisée ou refusée. Même si, vu la façon dont fonctionne l'OMC, et vu son passif, il y a fort à parier qu'on irait plutôt vers un blâme ou un refus de voir ce genre de tarif douanier s'instaurer au niveau européen.

Cela dit - c'est là-dessus que je voulais insister - l'OMC n'est pas du tout opposée à toute forme de protectionnisme. Je vais prendre un exemple très clair : le droit de propriété intellectuelle. Si une entreprise fait de la contrefaçon, l'OMC estime que c'est illégal. Elle estime qu'on n'est même pas tenu de mettre de douane, mais que ces produits ne peuvent tout simplement pas circuler. L'OMC n'est pas du tout opposée à tout point de vue sur la libre circulation des produits. Il y a des fois où elle dit qu'en matière de respect de droit de propriété intellectuelle, les produits ne peuvent pas

circuler d'un pays à l'autre. Au contraire, il faut les retirer du commerce mondial.

Finalement, la question posée à travers cette résolution, c'est de savoir si des normes environnementales minimums, des normes sociales minimums sont au moins aussi importantes que le respect de la propriété intellectuelle, par exemple. C'est vraiment la question qui vous est posée, à mon sens, à travers cette résolution, celle de savoir si, dans le commerce mondial et dans les valeurs de nos sociétés, on met sur un même pied effectivement la libre circulation marchande et, par exemple, le fait de l'arrêter quand il y a un non-respect de la propriété intellectuelle et, également, la libre circulation marchande, mais le fait de pouvoir, quelque part, avantager le pays qui respecte un certain nombre de clauses minimums d'un point de vue social et environnemental.

De ce point de vue, je pense qu'il y a une carte à jouer pour l'Union européenne, tout simplement parce qu'elle est un poids lourd dans le commerce mondial et que le projet de résolution, tel qu'il est prévu, va plutôt dans le sens de donner de bons arguments à l'OMC.

Je vais juste me concentrer deux secondes sur le multiplicateur. Dans la résolution, on propose de faire toute une série de multiplications pour monter les coefficients de droit de douane. Je trouve ce multiplicateur plutôt objectif et non discriminatoire. Il est objectif puisqu'il est question de respecter les conventions fondamentales de l'OIT, qui sont des choses aussi basiques que la liberté d'organisation syndicale ou l'interdiction du travail des enfants en dessous d'un certain âge. On n'est pas dans des choses complètement affolantes. Concernant les protocoles environnementaux, là non plus, on n'est pas dans quelque chose d'affolant, car ce qui est plutôt affolant, c'est de ne pas agir en matière d'environnement. Je voudrais d'ailleurs rappeler qu'on vient de franchir ce mois-ci les 400 parts par million de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On est vraisemblablement en train de franchir le palier des +2° de réchauffement climatique qui était l'objectif affiché par l'Union européenne et les différents sommets climatiques pour dire qu'on ne veut pas aller au-delà.

Fixer des normes sociales minimums, des normes environnementales minimums, personnellement, cela me semble important.

Le seul petit point de réserve que j'ai sur les coefficients du multiplicateur présenté, c'est celui du taux de change. C'est vrai qu'il y a eu des travaux, notamment au sein du G20, pour dire qu'on peut éventuellement calculer comment un taux de change serait manipulé. Je vous avoue que je ne connais pas du tout le détail technique de ces travaux. Je sais que le G20 y a travaillé. On a établi des indicateurs pour savoir comment on peut définir qu'un taux de change est ou non manipulé. Dans une certaine mesure, on peut

éventuellement se dire que, dans de grands pays industrialisés comme la Chine ou les États-Unis, il y a ou non une manipulation du taux de change.

Par contre, dans le cas de petits pays qui n'ont pas un gros poids dans le commerce mondial, cela me paraît complètement impossible à faire – je peux me tromper – parce que départager la part de volonté des autorités monétaires de manipuler leur taux de change avec la spéculation financière qui a lieu sur les marchés financiers, vu les sommes qui s'échangent en termes d'échanges financiers dans le monde, vu les spéculations qui peuvent jouer sur les taux de change de différents pays - il n'y a qu'à se souvenir de l'histoire même de l'Europe à l'époque où les États, la Belgique, la France, n'étaient pas en état de résister à des vagues spéculatives pour maintenir le taux de change - dans le cas de petits pays, cela serait particulièrement malvenu et compliqué de se dire qu'on est face à une dévaluation, ou c'est une manipulation des autorités monétaires, ou bien on est dans des fluctuations dues à la façon dont sont organisés les marchés financiers, notamment les achats de monnaies à travers le monde.

Cela, c'est ma seule réserve.

Pour le reste, je trouve que le multiplicateur se base sur des faits objectifs et non discriminatoires.

Qui a ratifié une convention fondamentale de l'OIT ? Qui la respecte ? Qui s'engage en matière environnementale ?

De ce point de vue-là, je trouve qu'il y a un très bon argument à opposer à l'OMC.

D'autre part, ce qui est aussi une preuve de bonne foi, l'OMC s'oppose à toute taxe et toute forme de droit de douane qui soit de nature protectionniste. Or, ici, dans le projet de loi, il est question de réaffecter ces recettes fiscales vers les pays finalement qui seraient sanctionnés d'un point de vue commercial.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais c'est un peu l'idée du projet. À mon sens, il y a un bon argument pour dire aux instances, notamment de l'OMC en cas de litige : « Vous voyez qu'on ne fait pas de protectionnisme caché puisque l'argent, on n'en bénéficie pas. Au contraire, on le réalloue vers les pays tiers pour les aider justement, par exemple, à respecter des accords environnementaux, à faire face au défi des enjeux climatiques, ou bien tout simplement à prévoir des normes sociales minimums dans leur pays ».

Pour résumer très fortement ma position, d'un point de vue technique, cela me semble faisable, même s'il est clair qu'il y aura des controverses importantes avec l'OMC sur le sujet ; il y en aura aussi avec la Commission européenne. Là, il ne faut pas se leurrer, car la politique actuelle de la Commission européenne ne va vraiment pas dans le sens de ce projet de loi.

Cela dit, c'est une résolution qui me paraît crédible, car elle demande du temps pour négocier cela avec les institutions belges et les institutions européennes qui sont responsables. On a tout à fait le temps de dire qu'on peut aménager la loi comme ceci ou comme cela, puisque c'est juste une déclaration de dire qu'on négociera avec les instances fédérales et puis les instances européennes. D'un point de vue technique, cela me semble tout à fait faisable.

Finalement, au-delà du débat technique, personnellement, cela me semble être surtout un débat de société, à savoir si on veut vivre dans un monde où il y a des valeurs fondamentales, respect de la propriété privée, du Code du travail minimum, des normes environnementales minimum, qui nous semblent fondamentales, ou bien si on n'est pas dans ce cas-là. Le projet de loi doit vraiment être analysé, non pas uniquement à l'égard de questions techniques qui sont, certes, importantes mais, pour moi, le fondement de ce projet de loi, que je soutiens au nom de la FGTB, c'est plutôt de dire dans quelles valeurs nous voulons voir évoluer notre société.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas d'obligation à ce stade-ci. On peut y revenir par la suite.

La parole est à M. Desgain.

**M. Desgain (Ecolo).** - J'ai une question par rapport à l'exemple que vous repreniez de la catastrophe qui s'est passée au Bangladesh.

Comme Marcinellois, j'ai fait le compte. Cela représente quatre fois les victimes du Bois du Casier à Marcinelle en 1956. Je peux imaginer l'impact sur la population. C'est tout à fait terrible.

Si on devait appliquer le texte, peut-on considérer que le Bangladesh - je ne connais pas du tout - répond de manière satisfaisante aux grandes obligations du Bureau international du travail, ou aux grandes conventions prises dans ce cadre ? Ou bien ne respectent-ils pas ces normes fondamentales ?

Vous citez tout à l'heure une durée du travail de 72 heures au plus pour des enfants. Par rapport à cela, pourrait-on, sur cette base, s'engager dans des discussions ?

**M. le Président.** - Monsieur Desgain, c'est une excellente question, terriblement technique puisqu'il y a je ne sais pas combien de conventions OIT. On ne sait pas comment tel pays respecte et quelle convention il respecte.

**M. Poncelet**, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). - Dans le projet de résolution, il est vraiment question des conventions fondamentales, autrement dit, la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et des choses comme celles-là.

Dans le cadre du Bangladesh, c'est plutôt un bon élève puisqu'il a ratifié sept des huit conventions fondamentales. Il y en a une seule sur le travail des enfants qu'il n'a pas ratifiée. C'est la réponse.

Pour prendre un autre État fort connu dans le monde, les États-Unis n'ont ratifié que deux des conventions fondamentales. On est dans un a priori, dans un État qui, sur papier, respecte mieux les conventions de l'OIT.

Maintenant, il y a une énorme marge de manœuvre entre le fait de ratifier les conventions de l'OIT et le fait de les respecter, car, à la différence de l'OMC, il y a toute une série d'organes, de règlements différents en cas de litige. L'OMC a le droit, à un moment donné, d'établir des sanctions à l'égard des États jugés hors jeu. Ce qui n'est pas le cas de l'OIT. Si on lit, notamment les travaux de l'OIT qu'ils rentrent régulièrement sur la façon dont les normes de l'OIT sont respectées ou pas, dans certains pays, on peut voir des choses du style : « Voilà, l'année passée, on vous a adressé des remarques, on n'a toujours pas reçu de réponse de votre part, on répète donc nos remarques ». Là, cela renvoie un peu à un déséquilibre international entre une institution comme l'OMC qui a des pouvoirs contraignants et l'OIT qui n'en a pas.

**M. le Président.** - Si ce n'est d'exclure provisoirement le membre, ce qui n'est pas rien comme sanction non plus.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, chers invités, nous sommes ici avec un vaste débat que nous ouvrons. Je veux préciser à l'intervenant que ce n'est pas une proposition de loi ou même de décret, mais une proposition de résolution puisque c'est, ici, la volonté d'affirmer une intention politique et, comme on l'a dit, d'avoir une action au niveau belge d'abord, au niveau européen ensuite, pour porter ce débat finalement sur – vous l'avez bien résumé – les valeurs et les normes sociales et environnementales, et puis, la question du commerce et la logique du dumping dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

J'avais une question pour ce passage potentiel entre notre discussion en Wallonie ou en Belgique, et puis à l'échelle européenne ; je poserai la même question à la personne qui vous suivra.

Y a-t-il eu des discussions au niveau de la Confédération européenne des syndicats par rapport à cet enjeu où - nous voyons l'Europe en tant que telle - il

y a une discussion par rapport à une série d'emplois détruits par une logique de concurrence qui est, finalement, faite au détriment de la qualité de vie des travailleurs ou de la qualité de l'environnement ? Donc, ou il n'y a pas là la volonté de relancer un protectionnisme de mauvais aloi qui vise, finalement, à protéger des rentes dans certains secteurs par rapport à une concurrence finalement libre et non faussée, mais ou, ici, on a vraiment une logique de nivellement par le bas des standards sociaux et environnementaux. Le débat existe-t-il déjà au niveau de la Confédération européenne des syndicats ? Le cas échéant, pouvez-vous - sans dévoiler des secrets - en dire quelques mots ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Poncelet.

**M. Poncelet**, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB). - Pour préciser, je travaille à la FGTB, wallonne en l'occurrence. Je ne siège pas directement dans les organes de la CES. Je ne connais pas toute la « popote » interne de la CES.

Ce que je peux dire, c'est que le problème de dumping vers le bas, on le connaît à chaque fois qu'il y a des négociations syndicales au sein de la CES. Quand il y a des projets de directives européennes, par exemple, sur la réduction de temps de travail, il peut y avoir des déchirements entre les organisations syndicales car, pour ce qui, pour des syndicats belges, va être un recul social, pour des syndicats grecs ou espagnols, vu les situations actuelles dans ces pays, cela pourrait être un progrès social.

La situation de mise en concurrence des législations et du dumping social, salarial et environnemental, on le connaît très bien à la CES dans les organisations syndicales puisque, finalement, c'est un peu le théâtre face auquel les organisations syndicales membres de la CES sont obligés de jouer aujourd'hui. L'une des faiblesses du monde syndical dans l'Europe actuelle, c'est bien celle-là.

Cela dit - pour répondre plus concrètement à votre question - je vais juste venir sur le projet de négociations avec les États-Unis d'un accord commercial ambitieux. Il y a une résolution de la CES qui n'est pas encore totalement officielle, mais qui est plus ou moins aboutie. Dans cette résolution, la CES ne dit pas non, mais elle dit : « Si jamais, on devait aller vers un protocole d'accord ou de négociation commerciale avec les États-Unis, dans ce cas-là, un des préalables immédiats, ce serait de faire en sorte que les États-Unis ratifient les conventions fondamentales de l'OIT ».

L'idée de ratifier des conventions minimums d'un point de vue social, c'est effectivement partie prenante de la discussion syndicale au sein de la CES, mais je ne peux pas vous dire s'il y a ce genre de réflexion sur les droits de douane spécifiquement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Grumelli.

**M. Grumelli,** Conseiller au service d'étude de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC). - Merci Monsieur le Président. Merci à la commission parlementaire d'avoir organisé ces auditions et d'avoir sollicité l'avis des organisations syndicales.

Les préoccupations formulées par la proposition de résolution rejoignent celles exprimées par la CSC lors de ses derniers congrès concernant le libre-échange.

La position de la CSC est celle d'un libre-échange régulier, d'un commerce international régulier. Ses derniers congrès ont appelé à la prise de mesures de telle façon à lutter contre le dumping social, écologique et fiscal en insistant, bien entendu, sur le respect des normes de l'Organisation internationale du Travail.

Concernant les points techniques commentés par mon collègue de la FGTB, la position de la CSC est de soutenir la technique proposée par la résolution sans entrer dans davantage de détails, avec peut-être la même réserve concernant le point relatif au taux de change qui paraît d'un usage plus délicat. Il sera nettement plus difficile effectivement d'établir que tel ou tel État a procédé à une manipulation déloyale du taux de change à l'inverse de critères tels que ceux de la signature des conventions de l'OIT qui nous paraît plus adapté.

La CSC souhaiterait attirer l'attention des parlementaires sur un point qui lui paraît particulièrement utile de la résolution, à savoir le point O qui appelle à veiller à une utilisation que l'on pourrait qualifier de sage de ce type de processus car on sait que les réalités - comme le décrit le point - économiques et sociales sont très différentes entre les différents pays pourtant liés par des relations commerciales. L'objectif d'un tel dispositif, qui a toute son utilité, ne saurait, toutefois, se retourner contre des pays qui restent parfois, et même souvent, des pays pauvres.

Au-delà du soutien global à cette résolution, la CSC, lors de ses derniers congrès, a également appelé les différents pouvoirs publics à agir à leur propre niveau de compétences puisqu'ici, la résolution - c'est très utile et très opportun et ce type d'initiative est soutenue par la CSC - appelle à ce que l'Union européenne prenne des dispositions dans le sens qu'elle indique. Les autres niveaux de pouvoir et, éventuellement aussi la Région wallonne, peuvent utiliser les compétences qui sont les siennes en matière de relations internationales et de commerce international pour faire prévaloir des objectifs similaires.

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ? Il y en a, en tout cas, une de M. Hazée puisqu'il a dit qu'il reproduirait la question.

La parole est à M. Grumelli.

**M. Grumelli,** Conseiller au service d'étude de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC). - Je vais tenter d'y répondre immédiatement.

Je ne connais pas la position officielle - s'il y en a une - de la Confédération européenne des Syndicats en matière de commerce international pour une raison très simple, c'est que je ne suis pas chargé de ce dossier au sein de la CES malheureusement.

Nous pourrions éventuellement essayer de vous la communiquer si elle existe.

Effectivement, les questions de différences, en matière de régions, de protection sociale, sont assez sensibles notamment au sein même des différents États européens qui connaissent des standards différents. J'ignore donc si la CES aura été en position d'adresser l'une ou l'autre recommandation à ses interlocuteurs à partir du moment où elle est, elle-même, confrontée à des différences qui peuvent parfois poser problème entre organisations et même entre États. C'est tout ce que je peux vous en dire pour l'instant.

**M. le Président.** - Nous pourrions peut-être demander aux organisations syndicales d'aller creuser un peu au niveau de l'information qui a été sollicitée, qu'on puisse la joindre, le cas échéant, au rapport qui sera fait. Cela permettra en tous les cas d'avoir un rapport complet sur cette question.

Pas d'autres questions ? Non.

*Audition de M. Verdin, Inspecteur général à l'Agence  
wallonne à l'Exportation et aux Investissements  
étrangers (AWEx)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Verdin.

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Bonjour à toutes et tous. Je vous remercie pour l'invitation. Je me placerai donc sur un autre pied que les organisations syndicales, représentant l'AWEx et donc tout ce qui concerne l'exportation, l'importation, en fait l'intérêt économique et les intérêts de nos entreprises.

Il est bien évident que sur le fond des choses, l'AWEx, et aussi plus largement WBI (Wallonie-Bruxelles International) partagent les mêmes valeurs et les mêmes soucis en matière environnementale et respect des droits sociaux.

Plusieurs choses ont déjà été dites - elles sont d'ailleurs, je pense, mentionnées dans le texte - c'est le fait que « les droits de douane » sont une compétence fédérale et une compétence de l'Union européenne. C'est une résolution et il faudra faire bouger les choses ensemble au fédéral et puis au niveau belge, et les faire bouger vers le niveau européen. En ce sens, régulièrement, l'AWEx est partenaire de réunions qui se déroulent au Ministère des Affaires économiques ou au Ministère des Affaires étrangères. Dans ce cadre, il nous est posé régulièrement un certain nombre de questions sur les partenaires et les relations que nous avons avec ceux-ci, notamment au niveau commercial qui implique éventuellement les obstacles au commerce international, obstacles existants dans les deux sens.

Il faut prendre en compte également la dimension juridique de l'introduction de nouveaux droits de douane et cet aspect juridique devrait sûrement être approfondi. Il semblerait techniquement difficile pour l'Union européenne d'instaurer de nouveaux droits de douane comme le suggère la proposition de résolution sans violer certaines obligations prises au niveau de l'OMC. L'intervention du premier intervenant clarifie peut-être un peu les choses et laisse sans doute un peu de possibilités, mais c'est clairement un chemin difficile.

En effet, les accords conclus au sein de l'OMC, suite au Cycle d'Uruguay, ont conduit à une augmentation du nombre de produits pour lesquels des taux de droits de douane sont dit « consolidés ». Cela signifie que des plafonds ont été fixés pour des taux de droits de douane et qu'il serait, dès lors, difficile de les augmenter. C'est une contrainte technique et juridique, qui je le répète, ne change rien à l'engagement et aux valeurs défendus par WBI et l'AWEx.

Une autre dimension, vous m'excuserez de parler en tant que représentant du monde économique et des exportations, c'est la réalité des choses pour la Wallonie. Avant de venir ici, j'ai vérifié : 85 % des importations réalisées en Wallonie proviennent de nos dix premiers clients. Dans ceux-ci, mis à part peut-être la Russie - je ne sais pas m'exprimer exactement sur le respect des droits environnementaux et des droits sociaux - 85 % des importations sont réalisées par neuf pays de l'Union européenne qui sont très respectueux des mêmes valeurs normalement que nous.

Un autre exemple, notre onzième fournisseur, qui est la Chine - là on pourrait s'interroger à ce sujet - cela ne représente que 2,3 % des importations réalisées en Wallonie. Là où je veux en venir, c'est que l'impact au niveau éventuellement protection ou diminution des importations venant de pays qui ne respecteraient pas les droits que l'on vise ici, si on consulte les chiffres, cet impact serait assez modéré en terme économique, je ne parle pas par rapport aux autres valeurs.

Une autre considération qu'il faut garder à l'esprit, cela figure dans le contrat de gestion de l'AWEx, cela

figure dans les objectifs fondamentaux pour la stabilité de notre économie, c'est la volonté de diversification de nos exportations de sortir de l'Union européenne. En ce sens, par rapport aux deux autres régions belges, la Wallonie performe mieux, c'est-à-dire qu'il y a une plus grande diversification. Nous n'avons pas tout centré sur l'Union européenne.

Si on veut continuer à exporter vers des zones qui sont en pleine expansion économique, des zones visées d'ailleurs par tout le monde, il faut se garder de prendre trop de mesures qui pourraient entraîner des rétorsions éventuelles, rétorsions ou mesures officielles ou rétorsions ou mesures non écrites, mais en fait se retrouver devant un certain « black-listing » de la part de certains de nos clients.

J'ai également parlé de WBI. Dans le cadre de négociations intrabelges, tant WBI que l'AWEx, nous sommes associés à un ensemble de réunions qui se déroulent, comme je l'ai dit, au Ministère des Affaires économiques ou au Ministère des Affaires étrangères et portant sur des sujets tels que les négociations des nouveaux accords bilatéraux avec certains pays. Lors de ces réunions préparatoires ou lors de réunions qui sont organisées aussi à la représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, on doit définir une position belge. Et avant de définir la position belge, chacune des régions est interrogée sur ses intérêts offensifs et ses intérêts défensifs. Il y a un espace que nous utilisons régulièrement pour faire valoir nos valeurs qu'elles soient celles qui ont été exprimées ou celles des droits de l'homme.

Il faut également souligner qu'il existe déjà dans le système des préférences généralisées, des préférences plus particulières accordées à des pays qui font preuve déjà ou qui ont démontré le respect d'un certain nombre de règles qui sont celles qui nous concernent aujourd'hui.

### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - J'aurais voulu poser une question par rapport à la réalité de notre Région wallonne. Vous avez dit que les dix premiers clients venaient d'Europe, qu'en est-il des États-Unis par rapport à nos importations ?

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Les États-Unis sont un nerf essentiel de notre pays et de notre région tant au niveau importations qu'exportations, qu'au niveau attraction des investissements. Les États-Unis sont clairement le 4e fournisseur de la Région wallonne. Je citerai la France,

les Pays-Bas, l'Allemagne, les États-Unis, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Russie, l'Espagne, la Suisse puis onzième, la Chine.

Si je vais un peu plus loin dans les pays dont on pourrait éventuellement s'interroger sur certains respects, je prends les 35 premiers fournisseurs, je n'en vois aucun et le trente-cinquième, c'est le pourcentage des importations qui représente ce pays par rapport aux importations totales wallonnes qui n'est que de 0,12 %. C'est donc un aspect purement technique et factuel qui ne note rien du tout à la valeur et au respect des droits que l'on veut protéger.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Je vous posais la question par rapport aux États-Unis. D'après ce que je sais, le Commissaire européen du commerce est en train d'ouvrir une négociation plus importante de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis et là, nous allons plutôt vers une diminution des droits plutôt que vers une demande d'augmentation. Comment voyez-vous les choses à ce niveau-là ?

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - En général, quand on fait des accords bilatéraux ou multilatéraux, ce sont des accords destinés à simplifier la vie de tout le monde et non seulement à baisser les droits de douane, mais également à essayer de supprimer un maximum de barrières tarifaires des droits de douane ou non tarifaires. Clairement, cela va dans le sens de ce que vous dites. Clairement, cela va aussi dans le sens que j'ai évoqué, que ces négociations se font échelon par échelon. Il y a des négociations ou des discussions intrabelges pour fixer une position relayée par notre représentation permanente au niveau européen et c'est cette position-là qui, après, est défendue ou non par l'Europe. C'est donc vraiment *step by step*, mais c'est un point important, car il nécessite une mobilisation importante au niveau des entreprises pour relayer convenablement les soucis qu'elles rencontrent soit en termes de concurrence, car elles doivent faire face à des concurrences trop importantes ici ou soit, en termes de frein à l'entrée sous certains marchés. Aux États-Unis, on cite généralement la *food and drug administration* qui prend beaucoup de temps pour valider l'entrée sur le marché de certains produits et dont les expertises ont un coût souvent prohibitif pour bon nombre d'entreprises. Mon message est surtout de dire qu'il y a une dimension économique, mais l'économie est une chose et le respect des valeurs humaines en est une autre. Je me garderai de mettre une échelle à ce niveau-là.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Je vous remercie .

**M. le Président.** - La parole est à M. Desgain.

**M. Desgain (Ecolo).** - Monsieur le Président, j'ai deux questions. La première, quand vous donnez les statistiques de répartition en provenance des importations en fonction des différents pays avec un certain pourcentage général que vous avez donné sur la masse financière des importations, j'imagine et je suppose qu'il peut y avoir des différences importantes entre secteurs ou au niveau du type de produits.

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - C'est tout à fait clair. Il y a des pays vers lesquels on exporte et d'où on importe une très large gamme de produits et puis, il y a des pays où c'est peut-être presque des mono produits. Si ce sont des éléments qui vous intéressent, je mettrai, ici, à disposition du secrétariat, deux ou trois rapports d'activités récents – rapport 2012 – mais dans ces rapports, vous ne trouverez pas toute la liste que vous souhaitez. Je vous remettrai également ma carte. Vous m'enverrez un courriel et je vous fournirai les documents et les précisions par rapport aux marchés qui vous intéresseraient.

**M. Desgain (Ecolo).** - Merci. En effet, cela peut apporter un relief différent aux chiffres statistiques généraux qui sont donnés.

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Je veux dire que, mis à part des grands pays comme la Chine, dans beaucoup de pays où, vraisemblablement, on soupçonne un non-respect d'un certain nombre de droits que l'on veut mettre ici en exergue, vous risquez d'avoir plus des importations ici en Belgique ou en Région wallonne qui sont sur certains secteurs bien déterminés et pas sur une vaste gamme de produits.

**M. Desgain (Ecolo).** - Deuxièmement, la structure d'origine de nos importations est-elle en miroir de celle des exportations ? Les échanges s'équilibrent-ils ou bien y a-t-il des régions vers lesquelles on a des exportations qui sont sensiblement plus importantes que les importations ?

**M. Verdin,** Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Par grandes zones, cela s'équilibre et par pays, c'est de nouveau assez variable.

**M. Desgain (Ecolo).** - Ma sous-question est de savoir quand il y a des négociations qui ont lieu et de temps et temps, nous ratifions des conventions, des négociations entre la Belgique et d'autres pays pour simplifier les échanges, j'imagine qu'il y a un donnant donnant dans la négociation et que dans certains cadres, ce sont les obstacles qui sont mis à l'exportation de biens en provenance de Belgique, sont dans certains

pays, plus importants que les obstacles que l'Union européenne met à l'entrée des produits originaires de ce même pays.

**M. Verdin**, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - C'est pour cela que j'ai signalé la grande utilité et l'utilité de relayer cela auprès de toutes les entreprises concernées. Se plaindre tout seul dans son coin et sans utiliser les outils qui sont éventuellement à disposition, cela ne sert à rien.

Deuxièmement, il faut que ces plaintes ou ces souhaits remontent à qui de droit et, je crois que cela a été évoqué lors d'une des interventions, c'est très difficile. Nous ne pouvons pas faire du cas par cas. Nous ne pouvons pas travailler juste en fonction de l'intérêt d'une seule entreprise qui aurait un seul problème. En général, comme je l'ai dit, c'est *step by step*. Il faut que quelque part, il y ait un consensus au niveau belge pour défendre la position en question et, ensuite, au niveau européen. Dans ce genre de négociation, c'est surtout des problèmes récurrents qui sont évoqués. Dans les problèmes récurrents, dans les obstacles non tarifaires par exemple, il y a souvent des difficultés administratives, des procédures administratives extrêmement longues et donc, dans la négociation, on essaye d'obtenir une simplification, une levée de ces obstacles, mais évidemment, c'est de la négociation. Il y a chaque fois une contrepartie. Il ne peut donc pas y avoir un seul gagnant.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je voulais d'abord revenir sur cette question de la Chine qui équivaut à 2 % du commerce dans notre région...

**M. Verdin**, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Pour l'importation.

**M. Hazée** (Ecolo). - Pour l'importation, excusez-moi, mais comme mon collègue l'a dit, si on regarde l'impact par secteur, on a quelque chose de potentiellement plus massif. J'ai lu qu'on en était à 50 % pour les jouets et 80 % de l'électroménager acheté par les ménages wallons, 70 % des panneaux photovoltaïques et à mon avis, ce ne sont pas les chiffres les plus récents, même si fort heureusement, le gouvernement a initié des mesures en la matière, justement dans cette même logique de retrouver un certain sens par rapport aux normes appliquées.

Dès lors, j'ai été un peu surpris par votre affirmation selon laquelle les 35 premiers pays d'importations pour la Wallonie répondaient tous aux normes sociales et environnementales minimales alors qu'on est bien là, au cœur de l'enjeu. On a toute une série d'entreprises qui peuvent restructurer ou fermer les une après les autres et vous l'avez dit, ça ne sert à rien de pleurnicher dans son

coin sans voir quelles sont les mesures qui peuvent être prises par rapport à cela.

Dans certains cas, nous sommes avec un problème de régulation à l'échelle même de l'Europe. Ce n'est évidemment pas cette question des droits de douane aux frontières de l'Union européenne qui apportent une réponse à ce problème-là.

Ensuite, nous avons alors une concurrence qui vient de l'extérieur de l'Europe. La question est alors : que peut-on faire ? C'est donc une considération sur le pourcentage dans un certain nombre de secteurs qui sont menacés non pas par une telle concurrence, mais par des conditions de travail qui sont fondamentalement déséquilibrées et une impasse à courir derrière ceux qui auraient les conditions de travail les plus basses.

Deuxièmement, vous avez à courir derrière ceux qui auraient les conditions de travail les plus basses.

Deuxième question. Vous avez vous-même indiqué qu'il y avait une marge de manœuvre, même si j'entends qu'elle peut être petite ou plus ou moins petite selon les appréciations, par rapport à l'article 20 du traité OMC. C'est à mon avis quelque chose qui est à prendre en considération. Il y a une marge de manœuvre là-bas.

Troisième question. Ne peut-on pas considérer que l'Union européenne, puisque c'est à cette échelle-là que l'on espère porter le débat au bout du compte, constitue, à un moment donné, un tel acteur sur le plan économique, finalement premier importateur pour le monde, avec une capacité d'action également sur le cadre qui organise les relations commerciales à l'échelle du monde ? Tout de suite, on dit qu'il va y avoir des rétorsions. Il y a des rétorsions moyennant un certain nombre de procédures qu'il faut respecter à l'OMC. Il n'y a déjà pas de rétorsion si on respecte l'environnement notamment de cet article 20 du traité de l'OMC et une capacité de l'Union européenne à peser sur les normes du futur. À un moment donné, le traité de l'OMC n'est pas coulé dans le marbre jusqu'à la fin de l'éternité. C'est le deuxième aspect sur lequel je souhaitais questionner.

Lorsque l'on parle de rétorsion - sans doute sommes-nous mal informés - on voit que certains pays semblent agir en la matière. Je lisais, par exemple, que le Brésil était menacé par des importations automobiles chinoises ou coréennes et qu'il avait augmenté de 35 % ses droits douaniers sur ce produit. Je ne suis pas du tout expert en la matière, je ne prétends pas que cette information est juste, mais c'est toujours interpellant de voir que certains semblent agir en la matière, avec parfois peut-être une dextérité plus grande, et sans considération pour les questions sociales et environnementales. On est dans une logique économique stricte.

Voilà les quelques questions que je souhaitais relayer.

**M. Verdin**, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx). - Plusieurs de ces questions tournent peut-être, je me suis sans doute mal exprimé.

Ce que j'ai voulu dire, c'est simplement expliquer la situation de la Wallonie et les chiffres wallons d'import-export. Je n'ai pas dit, en évoquant cette image ou ce tableau, que j'avais l'idée ou l'intention de dire que cela ne sert à rien d'agir, cela ne sert à rien de faire une résolution telle que celle que vous faites et que cela ne sert à rien d'essayer de monopoliser et de mobiliser plutôt les moyens aux niveaux belge et européen de telle façon à avoir une politique cohérente, forte. Vous l'avez souligné vous-même, c'est vrai que l'Union européenne en tant que telle, la Communauté européenne, est la plus grande puissance économique. Si un consensus devait se dégager, effectivement, je vois mal comment les autres partenaires n'en tiendraient pas compte.

Clairement, quand j'ai évoqué dans la liste des dix et puis des 35 marchés, l'idée que la plupart de ces marchés respectaient, chacun peut-être avec quelques petites nuances, l'environnement et les droits sociaux, c'est parce que, dans ces 35 pays, il y a une grande majorité qui sont nos partenaires au sein de l'union. Quand ils ne sont pas nos partenaires au sein de l'union, ce sont des pays comme la Suisse ou la Norvège.

Je visais uniquement ce point-là et je n'y mettais pas une intention de frein. J'attirais simplement l'attention sur ce fait-là.

Concernant l'analyse plus fine que vous faites et que je rejoins, pour les secteurs concernés, certains que vous avez soulignés, et les domaines, par exemple le jouet, et cætera, c'est clair que les choses sont sûrement vécues très différemment. À côté des droits de douane, il faut voir si un certain nombre de mesures qui sont déjà prises, à un certain moment, au niveau de l'Union européenne, en termes de réglementation de sécurité et autres, ne peuvent pas jouer peut-être un plus grand rôle que le rôle joué actuellement, qui est une manière de ne pas faire monter les coûts par rapport à tout cela, parce que les enjeux sont très importants.

Lorsque nous organisons des missions sur l'Asie, la plus récente mission qui s'est déroulée en Asie, c'est en Thaïlande, beaucoup d'entreprises wallonnes y participent. Il y a un intérêt très certain, il y a des potentialités importantes dans des secteurs d'avenir, de pointe et, là aussi, il faut veiller à leur conserver une capacité d'envol, de développement qui pourrait peut-être être un peu obérée par une perception ou par des mesures qui seraient..., ou par le fait que la Belgique serait..., ou la Wallonie serait perçue comme un méchant petit canard qui veut les embêter.

Je crois que je l'ai dit au tout début de mon intervention. L'AWEx et WBI partagent entièrement les valeurs qui sont soutenues par la résolution. À tous les

niveaux et chaque fois que c'est nécessaire, on est prêt à continuer à jouer ce rôle de relais, mais avec l'aide de tout le monde.

*Audition de M. Deplae, Directeur de l'Union des Classes Moyennes (UCM)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Deplae.

**M. Deplae**, Directeur de l'Union des Classes Moyennes (UCM). - Bonjour à tous. Merci de nous avoir invités pour donner notre point de vue sur l'instauration de droits sociaux et environnementaux.

J'ai voulu réagir à la première phrase de la résolution qui rappelait le nombre de fermetures d'usine. J'ai voulu rappeler, moi, le nombre de faillites, si on compare le total, c'est la ligne rouge de la diapositive projetée, et les entreprises de moins de quatre travailleurs. Là, on se rend compte que la plupart des entreprises qui ferment, ce sont bien les toutes petites en Belgique. La réalité est totalement la même en Wallonie.

Au premier trimestre 2013, on a perdu 7 598 emplois en Belgique et 75 % l'ont été dans des entreprises de moins de 50 travailleurs. Donc, votre résolution, finalement - vous tiriez les enseignements par rapport à des fermetures médiatisées - est plus que nécessaire.

Si on se concentre sur les moins de 20 travailleurs, vous le voyez, ce sont 4 255 emplois qui ont été perdus, plus de 54 %. Ce sont les petites entreprises qui sont pour l'instant les plus touchées par la crise.

Vous le voyez, en termes de pertes d'emploi, entre le premier trimestre 2012 et le premier trimestre 2013, on a connu une augmentation de 7 %. On voit que ce sont 12 % dans les entreprises de moins de cinq travailleurs ; de cinq à neuf, on est sur du 12 % également ; et de 20 à 49, on est sur du 15 %.

La période est compliquée. Elle est particulièrement difficile pour les entreprises et pour les travailleurs.

Par rapport à votre proposition, cela fait l'objet d'une discussion au sein du conseil d'administration, alors que préalablement le protectionnisme était plutôt perçu négativement au sein de notre organisation.

Ici, le cri a été : « Il faut un *level playing field* commun, il devient indispensable ». Tout ce qui ira donc dans le sens de ce *level playing field* commun est bon à prendre.

Les conditions essentielles qui ont été posées, on les retrouve en partie dans ce qui est proposé ; c'est le respect des règles de l'OMC, M. Verdin l'a dit, c'est important par rapport aux partenaires à l'exportation puisque la croissance des PME wallonnes passe et

passera toujours par l'exportation, par l'internationalisation. Il ne faut donc pas que l'on subisse des mesures de rétorsion. C'est le niveau européen minimum, il ne faut pas espérer, avec le marché wallon, pouvoir faire autre chose.

L'acceptation, c'est par rapport aux normes fondamentales de l'OIT, les huit qui ont été citées. Cela nous paraît effectivement logique et ce sont les conventions internationales ratifiées par une large majorité d'États.

Par contre, parmi les principales difficultés qui ont été identifiées, la première – on n'en a pas encore parlé – c'est : « Quid d'une entreprise qui décide elle-même de s'imposer les normes de l'OIT et les conventions internationales au sein de ces pays qui ne les respectent pas ? ».

Votre projet de résolution propose de taxer par rapport au pays d'origine. On pourrait donc imaginer – et cela existe, non seulement, il ne faut pas les imaginer, mais il faut y penser – que l'on a de plus en plus d'entrepreneurs qui développent des projets dans des pays en émergence et qui imposent des règles qui n'existent pas dans le droit du pays.

Résultat, le coût salarial est plus bas, je ne conteste pas du tout, mais il y a vraiment une volonté de respect par rapport à des labels, par rapport à la qualité. Quid de ces entreprises-là qui pourraient, du jour au lendemain, décider de ne plus investir dans ces pays quand ces pays ont besoin d'un développement de *joint venture* ?

Autre difficulté principalement identifiée, c'est le coût du travail. Il est vrai que les fermetures sont en partie dues à du dumping social, mais pas uniquement. On le voit, le coût du travail n'est pas compétitif, mais par rapport à nos propres pays voisins - et ils sont dans l'ordre - que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la France - puisque c'est ceux-là que l'on compare au Conseil central de l'économie...

Autre chose que l'on ressent terriblement, notamment dans la construction, c'est l'utilisation de plus en plus de main d'œuvre étrangère des pays de l'est à l'intérieur de l'Union européenne. Ils sont donc tout à fait dans les règles prévues, mais cela crée des destructions d'emplois en Belgique.

Enfin, c'est la volonté de la Wallonie, je ne pouvais pas m'empêcher de l'écrire, de se positionner en exemple et d'aller parfois au-delà des directives européennes, donc, quelquefois, par rapport au projet de résolution, où la Wallonie se pose en pionnière et se tire peut-être de temps en temps une balle dans le pied.

Au niveau des recettes, je me suis permis de faire un petit commentaire. J'ai entendu la remarque de la FGTB selon laquelle on pourrait partager, mais pourquoi ne pas envisager que les recettes servent au développement et au soutien de l'économie européenne via la R&D, via

la formation des travailleurs ? Je sais qu'elle est à charge des employeurs, mais on pourrait l'accélérer, notamment dans le cadre du développement de l'économie verte, ce qui me paraîtrait créer un cercle vertueux par rapport aux autres pays, on parviendrait à développer, au sein de l'Europe et au sein de la Wallonie, croyons-le, une économie de plus en plus performante.

### *Échanges de vues*

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je voudrais réagir à un élément auquel nous n'avions effectivement pas pensé, à savoir les entreprises qui, à un moment donné, se posent en précurseurs par rapport à un certain nombre de règles sociales et environnementales alors que le pays ne les a pas appliquées. C'est une question qui appelle réflexion. Très honnêtement, je suis interpellé par cet élément puisque l'on n'avait pas encore réfléchi à la chose. En même temps, comme vous l'avez dit vous-même, il restera des éléments, notamment de type coût du travail, qui montrent que les huit normes qui sont considérées comme les normes minimales sont vraiment le socle minimal et qu'à un moment donné, sans doute faut-il aussi qu'il y ait une dynamique pour que ces normes minimales, peu à peu, s'étoffent au fur et à mesure de leur application universelle et qu'elles puissent alors progresser dans ce cadre-là.

Pour le reste, il y a effectivement la question des recettes qui est aussi un élément de débat. Nous avons posé comme volonté qu'une partie importante de ces recettes puisse être réinvestie notamment dans les pays en voie de développement, précisément pour pouvoir dépasser cet argument de protectionnisme qui est souvent évoqué et qui est un mot un peu tabou. Le protectionnisme, lorsque l'on cherche, comme je l'ai dit en introduction, à protéger la rente d'un certain secteur non performant, cela porte sans doute bien son nom. Lorsque l'on cherche ici à établir des règles du jeu qui puissent être plus largement communes comme vous l'avez dit avec le *level playing field* commun, c'est effectivement une manière de changer d'axe par rapport à la question pour dépasser cette logique protectionniste et donc, qu'au niveau des recettes, une part puisse être réinvestie, par exemple en recherche ou en formation, notamment pour les travailleurs dans les secteurs qui sont victimes d'un certain nombre de phénomènes de délocalisation. C'est quelque chose qui est aussi contenu dans la résolution, avec une part qui est consacrée aux pays en voie de développement pour justement bien montrer - et le premier intervenant pour la FGTB l'avait souligné - et pouvoir argumenter aussi dans le débat avec l'OMC, quant au but qui est poursuivi.

*Auditions de M. de Lame, Secrétaire général et Directeur du Département Emploi et Formation de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et de M. Lebrun, Directeur du Département Environnement, Aménagement du territoire, Énergie et Mobilité de l'UWE*

**M. le Président.** - La parole est à M. Lebrun.

**M. Lebrun,** Directeur du Département Environnement, Aménagement territoire, Énergie et Mobilité de l'UWE. - Mesdames, Messieurs, je suis accompagné par Jean de Lame, le Secrétaire général et je suis André Lebrun de l'Union Wallonne des Entreprises.

Je voulais dire que les entreprises sont partagées, selon leur profil. Selon qu'elles importent, selon qu'elles exportent, qu'elles produisent, qu'elles commercialisent, qu'elles sont *capital intensive*, il n'y a pas unanimité à l'Union Wallonne des Entreprises et le conseil d'administration ne s'est pas positionné, que se soit dans le cadre d'une position ou d'une résolution.

Plutôt qu'un avis, je voudrais partager avec vous des réflexions. Elles sont de nature juridiques et Jean de Lame apportera, lui, des réflexions quant à la mise en pratique de droits de douane.

Je pense qu'il y a deux droits qui s'affrontent. D'une part, le droit des États de légiférer dans les matières d'environnement, par exemple, le devoir solennel, disait la Déclaration d'Helsinki en 1972, de protéger l'environnement et, en face, la liberté des échanges.

J'ai essayé de questionner ces deux principes au regard de deux principes aussi de droit. Le principe de non-discrimination et celui de la compétence *rationae loci* de la législation des États.

Si on me questionne au regard du principe de non-discrimination, je pose différentes questions. Non-discrimination entre produits nationaux et produits importés, cela ne semble pas poser de problème, un État peut imposer des conditions liées à la commercialisation d'un produit importé et fixer des normes de produits qu'un produit importé doit respecter pour pouvoir être commercialisé légalement dans ce pays.

On pourrait imaginer interdire la présence de certaines substances dangereuses, imposer un contenu en matériaux recyclés, on pourrait également soumettre un produit importé à une taxe qui frappe aussi les produits nationaux, donc qui relèverait d'un régime national d'imposition ou encore la non-discrimination entre partenaires commerciaux et cela, il faut l'apprécier au regard de la clause de la nation la plus favorisée de l'OMC.

Comment choisir et comment discriminer entre les différents pays d'origine ? D'autant que l'on doit moduler cette discrimination en fonction d'un principe

de droit international de l'environnement qui est celui de la responsabilité commune, mais partagée, des États par rapport aux questions d'environnement. C'est sur base de ce principe de responsabilité commune, mais partagée, que le protocole de Kyoto ne fixait des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qu'aux pays de l'annexe 1 et n'en fixait pas aux pays émergents, principes reconnus par la déclaration de Rio de 1992. D'autant que ne pas signer le protocole de Kyoto, ce n'est pas non plus une infraction au regard du droit international, ce n'est pas un subside que de ne pas avoir signé le protocole de Kyoto si on l'interprète au regard des règles de l'OMC.

Quatrième question pour le principe de non-discrimination : comment le distinguer ou l'appliquer sans distinction en fonction des catégories de produits ? Est-ce que l'on va frapper uniquement les produits manufacturés, les produits semi-finis ou également nos matières premières - ce qui détériorerait, dans le cas des matières premières, notre position concurrentielle ? Je n'ai pas de réponse à ces questions.

Au regard de la compétence territoriale de la réglementation nationale, comment agir en l'absence, dans la plupart des matières liées à l'environnement, de réglementation internationale ? Ledit protocole de Kyoto s'applique de manière différente aux uns et aux autres. Vous évoquez dans la proposition de résolution la convention sur la diversité biologique, mais il y a toute une série d'autres textes ou thématiques environnementales importantes qui ne sont pas ou qui ne font pas l'objet de réglementation environnementale.

On peut frapper un produit et imposer un certain respect de standards environnementaux par rapport à ces normes de produits, mais lorsqu'il s'agit de frapper un produit en raison des modes de production, est-ce que là, on ne franchit pas la limite de la compétence territoriale de la réglementation, ce dès l'instant où justement ces procédés de fabrication peuvent être l'objet d'avantages comparatifs ?

M. de Lame pourra vous parler des difficultés pratiques.

**M. le Président.** - La parole est à M. de Lame.

**M. de Lame,** Secrétaire général et Directeur du Département Emploi et Formation de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE). - Mon intervention aura pour but d'attirer votre attention sur les difficultés pratiques de la mise en œuvre. Il faut quand même savoir que le code des douanes - à ma connaissance - fait plus de 600 pages, c'est un ensemble d'articles. Par exemple, si vous prenez les lodens, la définition du loden est faite de trois lignes et vous avez plusieurs articles qui peuvent frapper les lodens.

Au niveau du coton, vous avez 12 articles « coton ». C'est vous dire que le travail au niveau pratique n'est pas

d'une simplicité extraordinaire d'autant que dans le cadre de Kyoto, la réflexion a été menée, à ma connaissance, au niveau européen. La grande difficulté, de nouveau au niveau pratique, est que l'on ne s'est pas posé la question de la législation. Au niveau pratique, vous avez un jouet par exemple. Dans ce jouet, quelle est la portion de CO<sub>2</sub>. Est-ce en fonction des matériaux, en fonction du poids, en fonction de la dimension ? Donc, vous avez en plus des codes douaniers, à ventiler tous ces codes douaniers en fonction de cet ensemble de critères.

Deuxièmement, on sous-estime complètement la concurrence de l'Europe avec les pays tiers, les frais de transport. Je parlais encore dernièrement avec un marbrier de ma commune qui importe les pierres tombales d'Inde. Il m'expliquait que le coût de transport d'Inde jusque Anvers est inférieur au coût de transport d'Anvers à Liège. Cela vous montre que les frontières, à cause des coûts de transport qui sont relativement minimes, sont fort proches et donc ce n'est pas parce qu'il y a un océan entre nous que les coûts de transport sont proportionnels au trajet parcouru.

Autre élément de réflexion, on parle beaucoup du gaz de schiste, vous savez que les États-Unis en ont fait une priorité, cela va entraîner que les prix de l'électricité, du gaz, seront 2 à 3 fois inférieurs aux prix européens. Est-ce que l'on va dire que tous les produits qui viennent des États-Unis et qui sont produits notamment grâce au gaz de schiste... Si oui, dans quelles proportions du prix et pour quel produit, pour quelle dimension de ce produit ? Comment va-t-on calculer cela ? Produit par produit et ligne douanière par ligne douanière ? Comment va-t-on quantifier ? Vous avez certains pays qui respectent l'égalité homme/femme, mais j'imagine qu'ils ne respectent pas la liberté syndicale et donc chaque fois vous allez devoir dépiauter chacune des infractions et lui donner un taux de pondération.

Enfin, à l'Union Wallonne des Entreprises, nous partageons quand même la question suivante : ne faut-il pas utiliser la réglementation existante quitte à exclure ? Il va de soi que nous trouvons le travail des enfants inadmissible, il va de soi que ce n'est pas par le biais de droits douaniers nuancés que nous pouvons souscrire aux droits des enfants.

En conclusion, je vous dirais que, comme vous, nous regrettons qu'il n'y ait pas de législateur mondial et de gouvernement mondial. Nous sommes manifestement face à un problème de manque de législation sociale et environnementale qui n'est pas mondialisé.

Si vous prenez en considération les droits de douane, vous devrez quand même faire attention aux différentes législations de chaque pays, regroupés éventuellement par groupe de pays. Ces milliers de codes douaniers, vous allez devoir les nuancer quasi pays par pays ou groupe de pays par groupe de pays.

À toute action, il y a une réaction. Donc, il y aura ici, si ce code de droits de douane adaptés est adopté, une réaction des différents pays visés - vous le voyez bien encore dernièrement avec la Chine au niveau des panneaux solaires. L'industrie wallonne a évidemment une grande crainte de ces réactions pour voir si cela ne va pas encore plus les handicaper qu'actuellement.

Il faudrait aussi se poser la question, comme disaient les interlocuteurs précédents, de savoir comment mieux utiliser les instruments existants de l'Union européenne et il faudrait chaque fois que vous avez l'occasion de légiférer, vous poser la question en tant que législateur wallon : quel est l'impact de vos décisions sur l'implantation d'industries en Wallonie ? Parce que vous avez ici l'opposition Europe/reste du monde, mais vous avez aussi l'opposition entre la Belgique et la Bulgarie et, à ma connaissance, les pays qui considèrent que la Chine n'est plus concurrentielle dans certains produits vu l'augmentation de certains coûts salariaux en Chine, ont plutôt tendance à s'implanter en Bulgarie ou dans ces pays voisins qui font partie de l'Union européenne pour bénéficier de tous les avantages de l'Union européenne plutôt que de s'implanter en Wallonie.

Enfin, je rejoins notre collègue Arnaud Deplae de l'Union des Classes moyennes en vous rappelant l'importance de soutenir l'innovation, la flexibilité, le coût de l'énergie, et cætera.

J'aimerais vous rappeler qu'à la fin, c'est toujours le consommateur qui a le dernier mot et donc je me pose la question : comment pouvez-vous influencer le consommateur en la matière ?

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** - La parole est à M. Desgain.

**M. Desgain** (Ecolo). - Un point de réflexion sur la question du protocole de Kyoto parce que les éléments amenés par M. Lebrun me paraissent vraiment intéressants dans le cadre de la réflexion de la responsabilité différenciée, car le protocole de Kyoto en tient déjà compte aujourd'hui.

Les pays qui sont dans l'annexe 1 et les pays qui sont en dehors de l'annexe 1 n'ont pas les mêmes objectifs, pas les mêmes responsabilités. Cela est déjà pris en compte. Donc, pour ce qui est de l'idée de dire que l'on tient compte du protocole de Kyoto, de ceux qui le respectent et de ceux qui ne le respectent pas, on sait que les obligations et les engagements des pays qui l'ont ratifié ne sont pas les mêmes en fonction de leurs responsabilités initiales. C'est d'ailleurs bien heureux comme cela.

Dans ce qui suivra le protocole de Kyoto, on aura sans doute trois niveaux de responsabilité : des pays qui

n'auront pas d'engagements de réduction, des pays qui devront avoir une croissance des émissions limitées et des pays qui devront avoir une réduction. C'est sur cet ensemble-là que la contrainte CO<sub>2</sub> doit être examinée, mais je pense quand même que pour certains types de produits, on a intérêt à ce qu'il y ait une réflexion sectorielle qui soit développée par rapport aux enjeux environnementaux et aux émissions de CO<sub>2</sub> quand on voit qu'il y a clairement - ce que j'appellerais - une distorsion de concurrence ou un dumping sur l'environnement entre différentes régions de production au niveau mondial. On peut le voir dans le secteur de l'acier où on sait qu'en fonction des zones de production, les contraintes sur le CO<sub>2</sub> ne sont absolument pas les mêmes aujourd'hui entre une grande zone et une autre. Cela pose question aujourd'hui.

Nous sortons de la responsabilité différenciée, car nous sommes dans de nouveaux développements. On sait que les meilleures technologies disponibles peuvent être accessibles à l'ensemble des zones de production. Il est donc souhaitable qu'à terme, une distorsion de concurrence sur ce facteur-là disparaisse dans la mesure où la meilleure technologie disponible est accessible, que l'on est dans des processus d'industrialisation qui sont bien engagés et qui peuvent conduire, à terme, à un équilibre des choses en évitant ce dumping.

Je ne pense pas que cela freinerait le développement économique des différentes zones, mais cela permettrait d'assurer une meilleure protection pour ceux qui utilisent les meilleures technologies disponibles et essayer d'avoir l'impact sur les émissions de CO<sub>2</sub> le plus réduit possible. D'ailleurs, j'ai entendu récemment que M. Mittal disait qu'il fallait aussi que l'Europe protège sa production sidérurgique par rapport aux questions environnementales et par rapport aux différentes autres zones de production que la zone européenne. Je pense donc que dans la réflexion, il faut pouvoir intégrer cet élément-là à côté du fait que les responsabilités ne sont pas les mêmes. Les pays qui ratifient le protocole n'ont donc pas nécessairement les mêmes objectifs ni les mêmes contraintes qui leur sont impliquées.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - J'ai été très contente de vous entendre, Messieurs, d'avoir suscité une réflexion supplémentaire par rapport aux difficultés de la mise en pratique de ce genre de résolution qui me semblait déjà assez théorique au départ, même si elle sous-tend des valeurs que je partage, bien entendu, mais je pense que vous avez mis le point sur ce qui n'était pas pensé ou pas suffisamment pensé quant aux effets boomerang de ce genre de décisions par rapport à nos entreprises.

M. Deplae nous avait déjà donné les chiffres du nombre d'emplois au premier trimestre. On sait le nombre de faillites qu'il y a eu l'année dernière. Je pense

qu'il faut être vraiment vigilant de ne pas faire un désert économique en Région wallonne en prenant des décisions qui ne sont pas suffisamment muries. Je vous remercie d'avoir éclairé nos lanternes et d'amener une réflexion supplémentaire par rapport à ce code des douanes, et tout ce que cela pourrait poser comme questions et problèmes en termes de détermination de ces normes.

**M. le Président.** - Madame de Coster-Bauchau, vous ouvrez déjà le débat pour une séance ultérieure. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons décidé d'auditionner. Nous allons nous donner le temps de faire de bonnes auditions, comme c'est le cas jusqu'à présent. Nous aurons les rapports et, ensuite, nous redébatterons ensemble, car autrement, c'est compliqué d'intervenir à la moitié des auditions pour ouvrir le débat.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée (Ecolo).** - Je voulais simplement demander à Mme de Coster-Bauchau de s'exonérer des caricatures les plus énormes. Comme si le fait d'avoir un débat sur les droits de douane - et je respecte profondément les observations juridiques ou pratiques qui ont été exprimées -, risquait de conduire la Wallonie dans un désert économique. Arrêtez, vous n'y croyez pas vous-mêmes.

**M. le Président.** - Je pense en effet que ce serait bien si l'on pouvait réserver ce débat pour une prochaine séance.

*Audition de M. Vandendorpe, attaché fiscal et douanier à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne*

**M. le Président.** - La parole est à M. Vandendorpe.

**M. Vandendorpe,** attaché fiscal et douanier à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne. - Je vais essayer de limiter essentiellement mon intervention à des éléments techniques.

Comme vous l'avez indiqué à juste titre dans votre projet de résolution, la politique commerciale et donc la conclusion des accords commerciaux et des tarifs relèvent de la compétence de l'Union européenne. C'est donc par ce biais qu'il faut passer pour que quelque chose bouge en la matière.

Maintenant, cette proposition d'instaurer des droits sociaux et environnementaux implique une modification du Code des douanes communautaire.

Le Code des douanes communautaire est un instrument qui reprend essentiellement l'ensemble des règles et procédures générales visant à l'application des mesures tarifaires et autres. Elle règle donc l'ensemble

des régimes douaniers. Elle permet également de tendre vers une perception correcte des droits de douane, mettre en place éventuellement des systèmes de recouvrement, mais lorsque vous regardez le Code des douanes communautaire, on y parle d'un droit à l'importation défini comme étant des droits de douane et puis, ce code renvoie à l'article 33 au tarif des droits douaniers communs. Ce tarif des droits douaniers communs reprend une liste d'informations telles que la nomenclature combinée, telle que les montants de douane, des mesures tarifaires, référentielles et autres. Ce tarif douanier n'est, en fait, qu'un amalgame de toute une série de réglementations, de législations communautaires, qui elles-mêmes fixent les montants des droits de douane, qui fixent également différents types de mesures économiques. Cela signifie donc que lorsque l'on veut introduire une mesure du type de celle que vous proposez dans votre résolution, il ne faut pas agir sur le code des douanes, lequel restera immuable. Il renvoie un tarif et le tarif incorpore toute une série de législations. En fait, une modification de ce type implique une modification des législations communautaires qui sont périphériques, périphériques aux tarifs des droits d'entrée et périphériques au Code des douanes communautaire.

Il est clair aussi que ce code, contrairement à ce que vous indiquez dans votre document, n'est pas modifié tous les jours. Je crois que vous indiquez une référence de 1992 dans votre document. La modification dernière, la plus récente, date de 2008. Il s'agit donc du règlement 450/2008. Ce règlement est en voie de modification pour l'instant et sera, avant la fin de l'année, coulée dans le bronze.

On peut considérer qu'il n'y aura absolument aucune modification qui sera apportée à ce document avant de nombreuses années. On intègre, en effet, pour l'instant, l'ensemble des dispositions légales relatives au Traité de Lisbonne et toute une série de formalités en matière d'informatique.

Si vous voulez agir, il faut agir via les réglementations périphériques.

Quant au regard de votre document, on a le sentiment que l'on souhaite appliquer un coefficient multiplicateur au droit de douane, que l'on supprime notamment les systèmes d'origine préférentielle pour les pays qui seraient sur la liste noire, avec un montant minimum relativement élevé de taxation. C'est comme cela en tout cas que j'ai compris le système fondé essentiellement sur l'origine des marchandises, donc le pays d'origine.

Comment faut-il comprendre cela ? Le pays d'origine, ce n'est pas le pays de provenance. Un pays d'origine, vous avez une marchandise qui serait fabriquée en Thaïlande, elle est envoyée vers l'Europe via la Chine : origine Thaïlande, provenance Chine. Dans ce cadre-là, j'imagine que vous souhaitez vous

coller aux règles d'origine telles qu'elles sont utilisées notamment pour l'application de suspension douanière, en tout cas de tarif préférentiel. Ces règles d'origine sont relativement complexes dans certains cas. Vous pouvez fort bien partir d'une dizaine de fils qui seraient de l'Union européenne, qui sont envoyés vers un pays tiers A dans lequel on va faire du tissu, et puis on fera une chemise dans un pays tiers B. Selon la qualification que vous allez donner au pays A ou B, liste noire ou pas, cela va avoir des implications évidemment à la réimportation des chemises en Europe. Supposons que vous avez le pays B qui est sur votre liste noire, forcément, il y aura une application d'un droit relativement élevé à l'importation en Europe, cela signifie aussi que le pays A, qui ne respecte peut-être pas des règles en matière environnementale ni en matière de normes de travail, sera, lui, exonéré de tout impact négatif. Il faut aussi prendre en considération l'effet cascade bien entendu. Si véritablement vous avez un produit qui revient vers l'Union européenne avec un haut niveau de taxation, il est clair que les étapes intermédiaires vont être impactées, en tout cas dans un premier temps.

Un autre élément – et on l'a déjà discuté à de nombreuses reprises –, c'est la problématique de l'OMC. On ne peut pas faire l'impasse sur le fait que l'ensemble des réglementations européenne, l'ensemble des accords qui transpirent dans ces dispositions légales périphériques, comme je l'ai dit, se fondent essentiellement sur des règles du GATT. À ma connaissance, aucune norme du GATT ne prévoit l'incorporation soit d'une norme de travail, soit d'une norme environnementale. Si on veut le faire, la solution évidemment la plus facile, la plus logique, ce serait de le faire via un cycle de négociations. Le dernier cycle de négociations, qui est celui de Doha, a commencé en novembre 2001. Nous sommes en 2013. C'est pour vous dire qu'il faut effectivement commencer à changer les mentalités. Il est clair aussi que, dans ce cadre-ci, il y a eu des tentatives d'introduire une norme de travail dans les discussions, mais il y a toujours eu des oppositions entre les pays du nord et du sud.

Vous faites également référence à l'article 20 de l'accord sur le GATT, qui est une possibilité. C'est vrai. À la lecture de cet article, il faut prendre quand même en considération deux conditions qui apparaissent :

- d'une part, il faut éviter de créer une discrimination arbitraire ou injustifiable, première condition ;
- deuxième condition, il faut pouvoir se retrouver dans un des éléments de la liste qui est mentionnée à cet article, ils vont de A à J. Ce n'est que si l'on parvient à cumuler ces deux éléments que l'on peut commencer à être pris éventuellement en considération.

Ce n'est que si l'on parvient à cumuler ces deux éléments que l'on peut commencer à être pris

éventuellement en considération pour appliquer une dérogation.

Maintenant, certaines dérogations ont été appliquées. Je pense notamment à certains produits dangereux dont on peut fort bien imaginer qu'un pays souhaite interdire l'importation, à juste titre, sur son territoire et ce, pour des raisons de santé publique. Cependant, l'approche qui est celle du texte me donne l'impression que c'est global. Ce n'est pas un produit qui serait éventuellement visé, mais l'ensemble des produits importés de l'un ou l'autre pays qui serait sur la liste noire. Dans ce cadre-là, il sera peut-être relativement difficile de faire bouger les choses, d'utiliser l'article 20 de l'accord sur le GATT. Je ne parle pas évidemment d'une décision purement unilatérale qui entraînerait certainement, dans le chef de certains pays, des mesures de rétorsion.

### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ?

Puisqu'il n'y a pas de questions, nous allons passer à notre dernier intervenant.

*Audition de M. Defraigne, Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe*

**M. le Président.** - La parole est à M. Defraigne, Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe.

**M. Defraigne,** Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe. - La Fondation Madariaga est une émanation du College of Europe. Elle est une ressource sur les questions européennes, notamment internationales, et par ailleurs un lieu de débat citoyen. C'est la seule institution où quasiment chaque semaine on a un débat avec deux points de vue différents sur des questions assez fondamentales de l'actualité économique et politique européenne.

Le sujet qui est abordé ici est un des plus complexes et des plus urgents qui soient. C'est au fond cet écart qui s'est creusé entre les marchés et le politique, avec la globalisation. C'est une vieille histoire, mais elle prend cette fois-ci des proportions tout à fait nouvelles. Ce sont les marchés qui arbitrent entre des systèmes de solidarité ou d'intervention des États qui sont mis en concurrence avec, pour ceux qui sont du bon côté, c'est-à-dire les pays avancés, le risque d'une dégradation, d'une course, au moins dix ans, et pour les autres, peut-être à l'opposé, la chance d'entrer dans le système.

On voit bien que pour combler cet écart, entre marché et politique, il faut des règles multilatérales,

mais que ces règles ne peuvent être faites que par consensus. En réalité, le consensus est très difficile à atteindre. Mon collègue, M. Vandendorpe vient de faire allusion à certaines difficultés, on peut y revenir, elles sont très indicatives de la tension qui se fait aujourd'hui entre les pays avancés – qui sont sur la défensive et dont le poids relatif diminue dans l'économie mondiale et dans la négociation internationale –, les pays émergents qui veulent creuser leur avantage et qui n'ont pas envie de prendre des obligations nouvelles, et les pays en voie de développement qui, le plus souvent, se rangent derrière les seconds et font un peu le chœur antique pour bloquer d'une manière générale toute négociation. C'est le contexte dans lequel on est.

Je voulais regarder de près peut-être la manière dont nos emplois se détruisent et ne se remplacent pas, vu sous l'angle des relations économiques internationales. Parce que la question est de savoir si l'outil qui est proposé ici va rencontrer sa cible. Il est clair que ce temps de globalisation que nous connaissons depuis une trentaine d'années, quelque part, arrive à son zénith, se traduit par des délocalisations, qu'elles soient le fait d'entreprises qui se situent dans d'autres pays au lieu de se situer chez nous, ou d'importation intensive en travail ou en énergie, qui viennent concurrencer les nôtres et qui détruisent des emplois. Je crois qu'il faut regarder deux types de causes.

Premières causes, elles sont du côté de l'offre. La capacité de production : le fait nouveau, le plus important, c'est la chaîne globale de production. C'est un fait majeur qui fait que chaque grande entreprise performante, la firme globale, va scinder, segmenter les étapes du processus de production et les localiser dans différents pays en cherchant partout les avantages comparatifs correspondant au stade de production.

Il ne s'agit plus de déplacer des chaînes complètes de production, mais les éléments de la chaîne. Cela change tout.

Cela change tout parce que cela rend le commerce international extraordinairement compliqué. Tantôt, M. Vandendorpe prenait l'exemple d'une chemise. Si on prend un exemple plus sophistiqué dans les produits par exemple électroniques, on arrive vite à sept ou huit origines différentes pour un seul produit. Et du coup, pour un produit, il faut déterminer quelle est la part respective des origines différentes pour pouvoir agir. C'est probablement une des raisons qui explique pourquoi, dans un contexte de crise généralisée, on n'a pas eu de mouvement protectionniste très significatif jusqu'ici. La complexité de ce système entraîne des coûts considérables notamment pour les administrations douanières. On a toujours mis l'accent sur les tarifs. Les tarifs sur le produit industriel sont maintenant en-dessous de 5 % mais les coûts inhérents à la gestion administrative de cette complexité des origines sont de l'ordre de 10 %. C'est l'évaluation de l'OMC.

On voit donc arriver un nouveau type de barrières douanières qui n'est répertorié nulle part, mais qui est une vraie réalité qui l'emporte sur le droit de douane lui-même. Je crois que ce facteur-là est tout à fait essentiel.

Il faut se rappeler ce que les entreprises globales vont chercher quand elles se situent dans différents pays. Comme toujours, elles vont chercher des ressources naturelles et essayer de les transformer, en tous les cas au départ, là où elles se trouvent – et on voit tout de suite déjà apparaître la concurrence environnementale, je pense aux certificats d'émission de CO<sub>2</sub> – elles vont chercher le marché pour capter la demande locale, et c'est notamment vrai pour nos entreprises qui n'ont plus de demandes suffisantes chez nous et qui vont chercher ailleurs. Elles vont chercher la technologie là où elle est produite dans les meilleures conditions parce que, soit la science est là à portée de main, soit parce que la législation de la propriété intellectuelle ou la fiscalité pour ce type de facteur est avantageuse. Elles vont aussi chercher le travail. Je veux dire que, depuis que le monde est monde, les entreprises vont chercher le travail le meilleur marché partout, à productivité comparable.

En réalité, ce que nous avons fait depuis 30 ans – et le cas de la Chine est le plus spectaculaire – c'est que nous avons transféré vers ces pays, à travers les délocalisations, des éléments de productivité très impressionnants et que les salaires n'ont pas suivi. C'est l'écart entre la progression des salaires et la progression de la productivité qui crée une rente qui justifie ces relocalisations. Et tant que cet écart ne se comble pas, on aura toujours une pression pour la délocalisation. Comment corriger ? Il y a sûrement à assurer que les travailleurs locaux reçoivent leur part de ces gains de productivité créés par les investissements directs étrangers.

Du côté de la demande, il y a quand même ce fait nouveau, c'est que, dorénavant, la demande est ailleurs, elle n'est plus chez nous. L'an dernier, pour la première fois, la production a été plus importante dans les pays en voie de développement que chez nous. Cela n'est jamais arrivé dans l'histoire du monde.

Il y a un basculement qui est en train de se faire. Je prends l'exemple du commerce : le commerce nord-sud, aujourd'hui, c'est un tiers du commerce mondial. Le commerce sud-sud, c'est un tiers du commerce mondial. Le commerce nord-nord, c'est un tiers du commerce mondial. En 20 ans, c'est un bouleversement, et la nature de ce commerce est fascinante à observer parce que c'est un commerce pour les produits industriels essentiellement d'intrants, de composants. Il y a 20 ans, dans des exportations, il entrait quelque chose comme 20 % d'importation, à travers des composants achetés ailleurs. On revient aux règles d'origine et à la multiplication des localisations. Maintenant, c'est 40 %. Et toutes les prévisions disent que dans 20 ans, ce sera 60 %.

Chaîne globale de production, entreprises globales, commerce des intrants – qui est souvent un commerce intra-firmes, à l'intérieur des entreprises, qui d'ailleurs, à cause de cela, peuvent jouer le système fiscal et en abuser, ce qu'elles font bien évidemment –, nous sommes devant des systèmes où cela devient très difficile de déterminer comment on va saisir ces écarts qui nous inquiètent entre le marché et la politique – et dans la politique, je mets évidemment le travail.

Dans votre projet de résolution, on parle de trois choses : une clause sociale, une clause environnementale et une clause monétaire – taux de change – qui, en fait, est une variante de la clause sociale si j'ai bien compris puisqu'il s'agit d'éviter le dumping monétaire avec effet social.

Je dirais que par ce biais-là, on va appréhender une partie assez limitée de cette complexité. Il faut la rencontrer mais par d'autres voies, beaucoup plus complexes, elles aussi. Simplement se dire qu'avec un instrument, on va faire la différence, je n'en sais rien, mais cela me paraît peu vraisemblable. Je vais expliquer pourquoi.

Je vais laisser de côté, parce que je suis un optimiste, la variante clause environnementale parce que cela a été très bien dit. L'article 20 de la Charte de l'OMC, en fait, permet, pourvu qu'il s'agisse de protéger l'environnement, la santé, et cætera, d'instaurer des normes, pas nécessairement des tarifs, mais des barrières non tarifaires, pourvu qu'il n'y ait pas de discrimination entre les pays – c'est la clause de la nation la plus favorisée – et qu'il n'y ait pas de discrimination entre les produits – c'est le traitement national.

S'il y a en plus – c'est important – une proportionnalité dans la mesure environnementale prise par rapport à l'objectif poursuivi qui n'est pas l'objectif de protection du marché, un objectif de protection de la santé et de l'environnement, et cætera, cela peut passer. Je veux dire que la jurisprudence de l'OMC est assez prometteuse, mais il faut prendre le risque de le faire et puis d'aller au contentieux, à l'organe de règlement des différends et de voir si on va être suivi. Si on n'est pas suivi, il y a des représailles possibles.

La clause monétaire, je la laisse de côté. Il y a un vrai problème en effet de surévaluation ou de sous-évaluation du taux de change, il se pose même à l'intérieur de l'Union européenne. Quand la Grande-Bretagne, en 2008, dévalue sa livre, elle prend un avantage comparatif. Aujourd'hui, qui pose problème ? Sont-ce les pays émergents ou plutôt, par exemple, le Japon qui se donne, pour le moment, une prime de pénétration de nos marchés avec un yen qui diminue ? Sont-ce les États-Unis qui jouent aussi à la baisse leur dollar ou bien, est-ce, par exemple, la Chine qui, en partie, à certains moments, et dans certaines conditions pas toujours transparentes, accroche sa monnaie au

dollar et crée ainsi un avantage compétitif par rapport à l'Europe ?

Ce jeu des monnaies existe, il est limité, il n'est pas essentiellement une question de pays émergents ou en développement ou de pays industrialisés. Donnerait-il lieu à des sanctions OMC ? J'ai un doute parce que les États-Unis ont cherché cette voie, ils ont préparé un dispositif extrêmement puissant d'élévation de droits de douane. Ils ne sont jamais arrivés à exploiter leur législation. Elle est donc sur le côté pour le moment. Je doute que nous fassions mieux.

Troisième, c'est la clause sociale. La clause sociale est une clause qui, d'abord, est ambiguë, vous êtes bien d'accord. S'agit-il de protéger nos emplois ? S'agit-il de protéger les travailleurs des pays en voie de développement ? On va me dire : « Mais non, tout acte peut avoir un double effet ». Oui, sans doute. Il est rare que l'on atteigne deux oiseaux avec la même pierre. En réalité, il faut être honnête, c'est tantôt plutôt du protectionnisme, tantôt plutôt de la promotion des intérêts des travailleurs des pays en question.

Personnellement, j'ai un doute sur le fait que l'on puisse améliorer de l'extérieur la situation des travailleurs par des mesures incitatives ou contraignantes.

L'histoire montre, et c'est un fait avéré, que ce sont les travailleurs du lieu qui se battent pour avoir leur part juste des gains de productivité, et qui à un moment donné font la différence.

Le meilleur exemple est celui de la Chine. La Chine a joué pendant 20 ans les bas salaires à tout casser et est devenue ce que l'on a appelé l'atelier du monde. C'est clair qu'il y a une réaction de la part des travailleurs chinois malgré les contraintes sur la liberté syndicale, qui est loin évidemment d'être reconnue dans ces pays, mais ils arrivent à arracher maintenant des hausses de salaire considérables de l'ordre de deux chiffres par an depuis trois ou quatre ans. Il y a donc un rattrapage impressionnant en Chine. Je crois que cela vient de l'intérieur du pays et que c'est très difficile et très dangereux à mon avis de faire le bonheur des gens, malgré eux, depuis l'extérieur. Il y a ce mot magnifique de Krugmann, le prix Nobel qui est plutôt quelqu'un de progressiste et même vaguement de gauche, qui dit : « Pour ces pays-là, c'est leur point de vue : *rather back jobs than no jobs* » ; soit plutôt le mauvais emploi que pas d'emploi. C'est trop simple et je ne souscris pas à cette formule-choc, mais il faut avoir cette idée à l'esprit quand on traite de choses compliquées.

Je viens maintenant à la question de l'outil en ce qui nous concerne. M. Vandenboore a, avec beaucoup de science, détaillé les mesures techniques qu'on peut prendre. On peut prendre des tarifs, on peut imaginer des normes équivalentes et, dans la réalité, que peut-on faire vraiment ? Cela dépend, si on passe par la voie

multilatéral. On peut négocier un accord international et on renvoie à la thèse du départ de rééquilibrage entre marchés et politique. C'est l'idéal, mais c'est invraisemblable. Pourquoi ? Regardez l'histoire, qu'est-ce qui a fait capoter le lancement du *down around* à Seattle, c'est lorsque Clinton, pour appuyer Gore dans sa campagne, s'est rallié aux thèses de l'« AFL-CIO » en disant : « Moi, je porte les droits des travailleurs et je mets cela dans le paquet OMC ». Cela a marqué la fin de la conférence dans des conditions, vous vous en souvenez, extraordinairement agitées. Il y a, je le crains, une unanimité de tous, pays émergents, pays en voie de développement, pour s'opposer à ce qu'un lien formel existe entre les règles multilatérales du commerce et les règles de protection des droits des travailleurs, les fameuses conventions-cadre de l'OIT.

Et pourquoi n'aiment-ils pas cela ? Il y a un précédent qui a mis en rage les pays en voie de développement, c'est la propriété intellectuelle. Des avancées disent les pays occidentaux, mais un abus de pouvoir disent les autres, je veux parler de la fin de l'Uruguay-round en 1994 à Marrakech. On a lié l'adhésion à l'OMC à l'intégration, dans la législation de chaque pays, des normes de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle qui protègent les brevets et les marques. Ces normes avaient été négociées exclusivement par les pays industrialisés. Tout d'un coup, vous voulez rentrer à l'OMC, pour le même prix vous avez deux tickets, mais vous n'êtes pas membre de l'OMPI et vous devez appliquer les droits et les obligations. Et les pays en voie de développement ont dit : « Jamais plus cela et, en tous les cas, jamais sur le travail ».

C'est cela qui bloque le dossier au niveau multilatéral. Alors, que fait-on ? On fait le détour des arrangements bilatéraux et c'est ce que l'Europe a fait. L'Europe a multiplié les accords bilatéraux dans lesquels elle introduit une clause environnementale et sociale. Je ne suis pas juriste, il y a d'éminents juristes ici, je m'en réjouis. Quand on regarde le détail de ces accords, avec la Corée, la Colombie, vous voyez que la clause sociale et environnementale est bien présente dans l'accord, mais elle est découplée de la partie commerce de sorte que si quelqu'un ne remplit pas ses obligations, par exemple celle d'appliquer effectivement les conventions-cadre de l'OIT, il n'y aura pas de sanction commerciale. Donc, la deuxième voie est un faux-semblant dans une grande mesure. Cela étant, il y a un dialogue avec ces pays, il y a une coopération technique, il y a du transfert de notre part sur la manière de gérer les enquêtes sociales, de porter les affaires devant les tribunaux du travail, et il ne faut pas négliger cet aspect de coopération positive. Mais l'aspect qui consiste à utiliser le commerce pour forcer les législations internes, non, ce n'est pas dans les accords bilatéraux.

Troisième possibilité, c'est la libéralisation autonome. C'est ce que nous faisons avec le système de

préférences généralisées qui permet à l'Europe, et elle le fait, de donner des avantages particuliers à des pays exemplaires quant à la mise en œuvre effective. Quasiment tous les pays ont souscrit aux conventions-cadre de l'OIT, mais le vrai problème c'est de les mettre en œuvre, d'avoir la législation, d'avoir l'administration pour l'appliquer et d'avoir les juges pour sanctionner. C'est sur cet élément de mise en œuvre effective que l'on joue et là, franchement, on reçoit une « raouette » - comme on dirait sûrement à Liège - c'est-à-dire une réduction des droits de douane là où les droits de douane ont de l'importance, c'est-à-dire pour de moins en moins de produits parce que le vrai obstacle aux échanges, aujourd'hui, ce n'est pas le droit de douane, les tarifs sont tombés et pour certains pays, il n'y en a plus du tout, ce qui reste ce sont les obstacles non tarifaires, extrêmement difficiles à lever. Il y en a même encore de nouveaux avec cette complexité des régimes d'origine et de la chaîne globale de production. Ce régime d'incitants positifs qui est accepté par l'OMC à la condition qu'il n'y ait pas de discrimination entre pays en voie de développement, en réalité, est un effet de levier faible. On a été plus loin, et moi même j'ai géré cet instrument pendant 15 ans, j'en sais quelque chose, on en est arrivé à dire : « On va leur retirer le bénéfice ». On commence par leur donner et puis s'ils ne font pas ce qu'ils ont dit, on va leur retirer. C'est une sanction qui, du point de vue de la législation, est acceptable. Le SPG est un régime autonome, c'est nous qui décidons ce que nous mettons dedans ou pas à condition de ne pas discriminer.

Franchement, on a eu quelques cas, je me souviens de la Biélorussie et du Myanmar, où il n'y a pas eu de véritable jurisprudence qui montre que cet instrument SPG a fonctionné. À mon avis, cela encore, c'est une voie qui est un petit peu hasardeuse.

Pour la clause environnementale, on a toutes les chances, à mon sens, si c'est bien conçu, de passer à l'OMC dans la phase de litige grâce à une jurisprudence qui s'amorce sans trop de dégâts.

Ce n'est pas vrai pour la clause sociale. Malheureusement, là il faut s'attendre à ce que l'on nous pose des questions et à ce que on nous dise : « Écoutez, c'est arbitraire, c'est une protection, peut être avec les meilleures intentions du monde, c'est du protectionnisme, mais nous réclamons des compensations ».

Question pratique, le Parlement wallon veut une clause. On la définit, on dit cela va s'appliquer à tel produit, tel pays et ces pays vont tout de suite dire : « Si c'est illégal moi je demande des compensations ». Vous fermez votre marché à des exportations. S'il vous plaît, dites-moi, en Wallonie, quel secteur vous allez ouvrir où je n'aurai pas ce problème de clause sociale, par exemple les droits des travailleurs qui seraient mieux respectés. Ce n'est pas évident, c'est une chose qui est pour le moment très difficile. Si on va au contentieux,

on peut être sanctionné et on peut se voir imposer des représailles. À ce moment, ce n'est plus nous qui offrons des compensations, ce sont nos partenaires qui ont fondé leurs réclamations qui vont pouvoir lever des sanctions contre nous, choisir les secteurs où ils veulent des compensations ou bien ils vont établir des obstacles chez eux.

À mon avis, c'est, je le crains une voie très hasardeuse. J'ajoute : sommes-nous capable d'être justes ? C'est très important quand on parle des droits des travailleurs de ne pas faire une discrimination entre le pays que l'on peut assommer parce qu'il est petit et qu'il ne va pas trop rien dire et le grand pays auquel on essaye de vendre des avions. L'exemple typique est la Chine. Il faut être attentif à ne pas créer ce double standard, car la crédibilité internationale de l'Union européenne devient évidemment affectée. C'est un autre aspect.

Maintenant, je voudrais terminer par des considérations un peu générales sur la voie alternative. J'ai dit que c'était un domaine complexe et qu'il fallait l'aborder de manière complexe par des politiques alternatives, car le problème est là et il faut le régler. Nous, on a un problème de réindustrialisation, de création d'emploi chez nous. Que pouvons-nous faire ? Premièrement, c'est de se dire : « Allons-nous fermer nos marchés ? ». Du fait de ce basculement de l'économie mondiale, les marchés en croissance se trouvent ailleurs que chez nous. Est-ce le moment de nous exposer à des représailles ? Le pouvoir de représailles de ces pays augmente avec la croissance relative de leurs marchés. Or, le différentiel de croissance est, aujourd'hui, spectaculaire. Pour les années avenir, nous escomptons avoir une croissance très faible. Ces pays auront une croissance qui sera double ou triple d'une autre. Ils sont donc du bon côté de la barrière et ce n'est pas simple de dire que nous allons créer une tension. On parlait tantôt du pouvoir relatif de l'Union européenne. Il est considérable. Je crains qu'il soit en déclin relatif. Cela est statistiquement établi et les autres sont, pour le moment, en forte croissance. Je ne crois pas que les arbres croissent jusqu'au ciel. Je pense que chaque pays a ses difficultés et les pays émergents aussi.

Je voudrais dire aussi que, dans les politiques alternatives, il y a d'abord à regarder chez nous. On peut un peu stimuler la demande, retrouver un peu de pouvoir d'achat international pour les échanges en stimulant la croissance de notre Union européenne et, particulièrement, de notre euro zone. Nous nous mettons, dans la négociation internationale, dans une position de faiblesse, si nous n'arrivons pas à stabiliser la gouvernance de l'euro et, sérieusement, pas comme on le fait maintenant, qui sont des petits progrès, mais qui sont loin de pouvoir redynamiser notre économie. Nous avons un déficit de politiques macroéconomiques redoutables. On se tire dans le pied et cela fait partie de la négociation commerciale internationale.

Deuxièmement, c'est la question de la politique industrielle de haut niveau et il est clair que l'Europe a un chemin à refaire pour sa réindustrialisation et il y a des choses utiles dans la question de la politique commerciale, par exemple. Personnellement, je suis de ceux qui pensent que, dans l'ouverture des marchés publics, on doit regarder l'équilibre des obligations et des droits. Il n'est plus question, à mon sens, de faire une voie à sens unique. Il nous faut trouver notamment, dans les pays émergents, un accès plus avantageux aux marchés publics dont la part de PIB croît partout. Il y a évidemment à développer de nouveaux avantages comparatifs. Bref, je vais me résumer en racontant une très petite légende que vous connaissez tous.

**M. le Président.** - Monsieur Defraigne, je suis pendu à vos lèvres, mais j'ai un temps à respecter. Je vais vous demander de clôturer.

**M. Defraigne,** Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe. - Je voudrais, pour tous ceux qui s'en souviennent, que vous réfléchissiez au petit tailleur de pierres chinois.

Je crois que quelqu'un qui vient de la région des pierres doit le savoir.

À un moment donné, le petit tailleur de pierres chinois est désespéré par la masse de pierres qu'il a devant lui et on lui donne successivement un génie de la montagne, le statut de soleil, de nuage, de vent.

Ensuite, le vent rage, car il est bloqué par la montagne et il dit : « La montagne, c'est ce qui a de plus puissant ». Oui, mais il y a ce petit tailleur de pierres qui est en train de grignoter la montagne.

Je pense donc que, quand les choses sont difficiles, il faut aussi garder l'esprit du tailleur de pierres et continuer à frapper. Je pense qu'il y a, là, quelque chose qui dépasse tout ce que je viens de dire et qui est de nature purement politique avec laquelle il ne faut pas jouer. Il ne faut pas s'amuser à faire peur aux autres inutilement. Il ne faut pas s'amuser à susciter les espoirs, mais affirmer la justesse d'une vue est toujours une force pour un continent comme l'Europe.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Sans être trop long, j'aimerais faire une réflexion, car je remercie M. Defraigne comme l'ensemble des intervenants d'ailleurs, avec une tension bien résumée avec, d'une part, les marchés qui s'affrontent et, d'autre part, les démocraties. La question qui est posée au travers cela, c'est comment peut-on établir une régulation pour que la démocratie reprenne

une capacité d'expression par rapport à ces enjeux-là.

Bien évidemment que la volonté unilatérale est idéale de ce point de vue et je fais une parenthèse quant au fait que l'on n'était, bien sûr, pas à l'échelle d'un débat qui était limité à la Wallonie. Lorsque vous avez évoqué les représailles, on évoquait directement les mêmes manoeuvres qui allaient frapper la Wallonie. Nous n'en sommes pas là, puisque l'on est à un débat en Wallonie pour porter une discussion à l'échelle fédérale et, enfin, à l'échelle européenne qui nous paraît être le bon niveau pour agir.

Bien évidemment qu'une volonté unilatérale à l'échelle mondiale est tout à fait idéale et, en même temps, comment agir lorsqu'elle fait défaut ? Vous avez évoqué les espaces qui existaient par rapport aux clauses environnementales et on peut, de ce point de vue, avoir un optimisme en vous écoutant et puis, de l'autre côté, un horizon plus bouché par rapport aux clauses sociales. Il nous semble que d'en rester à se dire que les travailleurs de là-bas gagnent chacun la conquête de nouveaux droits, c'est forcément un mouvement qui est soumis à beaucoup d'aléas, en particulier à des régimes qui ne sont pas démocratiques et qui ne permettent pas le fait de se coaliser entre travailleurs pour pouvoir lutter contre le travail des enfants, avoir des limitations horaires, un repos un jour par semaine, et caetera.

On peut difficilement en rester au fait qu'il n'y a pas d'issue et, parfois - mais c'est ce que je retiens aussi de votre dernière légende, -on peut aussi se rappeler que certains combats apparaissent quelques années plus tôt, tout à fait utopiques, et finalement, à la force des crises, des arguments, des rapports de force progressent.

Je vais prendre l'exemple de la taxe Tobin dont tout le monde riait encore il y a cinq ans. Que voit-on aujourd'hui ? C'est que c'est une idée qui a progressé. À l'échelle européenne, elle a été rebaptisée taxe des transactions financières. Il y a encore de multiples discussions, de multiples difficultés pratiques et en même temps, c'est à la force des arguments, mais aussi des crises des choses qui peuvent progresser sur la durée.

**M. le Président.** - À mon tour, je tiens à remercier tous nos intervenants de cet après-midi. Vous nous avez vraiment apporté des éclairages différents, mais vraiment pointus et je suis persuadé qu'avec tout ce que vous avez pu nous apporter, nous aurons certainement un débat plus qu'intéressant sur cette question.

Je retiendrai, en ce qui me concerne, en filigrane de vos différentes interventions, toute la cohérence des institutions internationales.

Je pense qu'à plus d'une reprise, vous avez repris la difficulté de devoir travailler entre une institution qui dit une chose, une autre institution qui dit autre chose. Il est vrai que cela complique tout ce qui tourne autour de la

mondialisation, puisque l'on reste dans des espaces, parfois, à la limite du droit ou je dirais même, dans des espaces sans droit. Je pense que toutes les initiatives qui permettent de rencontrer cette problématique sont intéressantes et le travail que nous essayons de fournir va dans ce sens sans, à ce stade-ci, aller au-delà qu'effectivement, dire comment on peut faire en sorte que ça aille un peu mieux par rapport à certains abus que nous rencontrons dans d'autres pays, mais parfois chez nous aussi, faut-il le dire ?

Encore merci à vous tous pour ce que vous nous avez fait partager.

**M. Hazée** (Ecolo). - J'avais une question d'ordre par rapport aux invités que nous avons identifiés lors de notre réunion. C'était il y a un mois, puisque nous avons notamment sollicité l'audition des auteurs du rapport Syndex qui avait été fait à la demande de la Confédération européenne des syndicats sur le même sujet et qui avait été approfondi.

On avait pris la liberté de les appeler informellement pour vérifier que c'était quelque chose d'envisageable pour eux puisqu'ils sont moins férus que les partenaires sociaux de nos institutions. Ils avaient marqué un accord de principe. Les services nous indiquent qu'ils n'ont pas répondu à l'invitation. Je ne sais pas si l'on peut le prévoir. Cela sera le cas aussi pour un autre intervenant, mais que je n'ai pas identifié parce que je n'ai pas tout mémorisé par rapport à la liste des demandes. Peut-on prévoir qu'ils viennent en début de prochaine séance, pour peu qu'ils répondent cette fois ?

**M. le Président.** - Le secrétariat de la commission a fait le mieux possible. En aussi peu de temps, rassembler autant de personnes aussi pointues sur le sujet, je pense que cela mérite d'être salué.

Effectivement, on m'a dit que l'on a essayé de joindre cet organisme. On n'y est pas arrivé. Je pense que, vraiment, dans les groupes, on renvoie aux collaborateurs si l'on a quelqu'un que l'on connaît. Si l'on dit que l'on souhaite entendre tel ou tel organisme, si l'on a quelqu'un que l'on connaît, que l'on donne directement le nom avec le numéro de téléphone, cela va simplifier grandement le travail du secrétariat.

Ici, manifestement, cela n'a pas été possible.

**M. Hazée** (Ecolo). - Très clairement, mon propos n'est en rien une critique du secrétariat parce que je vais dès lors être très court, on n'a pas été informé de la difficulté parce que l'on aurait pu effectivement prêter le concours au contact.

**M. le Président.** - Je ne le prends pas comme cela.

J'explique simplement ce qui s'est passé.

Je vous renvoie la question. Prévoyons-nous, lors d'une prochaine séance de commission, de réentendre

cet organisme en particulier ou pas ?

Vous êtes maître de votre ordre du jour. C'est à vous à me dire comment il faut agir et procéder.

Si personne ne s'oppose à la proposition, on la retiendra évidemment.

*(Rumeurs)*

**M. Hazée** (Ecolo). - Il y en avait un deuxième, m'a-t-on dit, mais je ne sais pas quel groupe l'a proposé. Je laisse à d'autres groupes le soin d'apprécier.

**M. le Président.** - Monsieur Hazée, quand on entend la diversité des points de vue que nous avons eus cet après-midi, je pense que l'on est allé déjà très loin.

Vous nous avez dit, depuis le début, l'organisme dont vous parlez est vraiment à la pointe. Je suis tout prêt à dire de les écouter, mais on limite cela à une audition à notre prochaine séance. Moi, franchement, je trouve que ce que nous avons entendu était quand même éclairant sur le sujet.

La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). - Effectivement, les différents auditeurs ont donné leurs avis, parfois des avis bien tranchés et bien différents, mais des avis que je qualifierais de haut niveau et argumentés.

Moi, on peut encore fait beaucoup d'auditions, mais je ne vois pas ce que l'on va encore pouvoir apporter en plus.

Voilà, les choses étaient relativement claires aujourd'hui. Maintenant, on a la base suffisante pour avoir le débat entre nous, il me semble, et prendre une décision.

En tout cas, en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon groupe, je pense que les choses sont relativement claires.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Simplement, il y a effectivement une liste de personnes qui auraient été invitées et arrêtées. Il n'est pas d'usage, sauf si on en décide autrement, de continuer à poursuivre des invitations continues dans le temps. Il me paraît - malheureusement, je n'ai pas pu assister à l'ensemble des auditions - que ce qui a été dit et échangé durant près de deux heures maintenant est à suffisance, est suffisant, en tout cas, que pour pouvoir débattre et, demain, revenir avec le texte tel qu'il a été proposé, pour que nous puissions réellement avancer sur le fond.

Moi, je serais plutôt enclin à souscrire à la proposition de M. Mouyard et de dire que nous pouvons, à la prochaine séance, avancer sur le fond du

texte et en débattre entre nous.

**M. le Président.** - Je précise que l'on aurait dû les entendre, mais on n'est pas parvenu à les joindre.

**M. Hazée** (Ecolo). - C'est une demande qui a été formulée, la seule d'ailleurs de mon groupe, il y a un mois.

**M. le Président.** - Qui avait été retenue et qui était dans la liste.

**M. Hazée** (Ecolo). - C'est un intervenant qui, finalement, n'a pas pu répondre pour une raison que j'ignore.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Targnion.

**Mme Targnion** (PS). - Au niveau de mon groupe, il nous semble aussi que l'on a entendu suffisamment d'avis et d'échos qui nous permettent d'avoir un débat fructueux lors de notre prochaine réunion. Avoir une personne en plus qui va apporter peut-être peu d'éléments supplémentaires ne nous paraît pas opportun pour avancer dans le débat.

**M. le Président.** - Accepteriez-vous, éventuellement, que l'on joigne à notre rapport un document émanant de cet organisme, que l'on annexerait au rapport en tous les cas, un avis écrit que l'on pourrait joindre à ce moment-là puisqu'il y a quand même, il n'y a pas d'unanimité sur le fait de prolonger les auditions ?

Puis-je vous proposer cinq minutes de suspension de séance pour que l'on puisse saluer nos différents intervenants de cet après-midi ?

*- La séance est suspendue à 16 heures 19 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures 23 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

## Organisation d'une mission

**M. le Président.** - Nous en revenons à l'organisation de nos travaux et à l'organisation d'une mission. Les services ont préparé un projet de mission dont vous avez tous reçu copie. Vous voyez les grandes lignes de la mission et nous proposons donc de l'inscrire, tout début septembre, avant la reprise des travaux et avant la fête de la Région wallonne. Nous pourrions donc envisager ce déplacement du 9 au 13 septembre.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir dans ce dossier ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Monsieur le Président, au nom de notre groupe, on a quand même un petit souci. On vous en avait déjà parlé la fois dernière et, finalement, on a dit : « D'accord, pourquoi ne pas aller un peu plus loin dans la démarche ? »

Je dois vous dire que j'ai été fortement interpellée suite à ce qui s'est trouvé dans la presse, lorsque la Ville de Namur a décidé d'un déplacement qui a été commenté, surcommenté par rapport au coût de la mission des élus, sur le fait de savoir qui allait payer, et que c'était sur le dos des contribuables, et cætera.

Je vous livre ma pensée.

Personnellement, je ne trouve pas que ce soit adéquat à cette période, six mois avant les élections.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ce n'est pas la même chose. Que ce soit le Québec ou que ce soit le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vient de partir au Québec. C'est un comité qui existe depuis longtemps. On demande si l'on peut faire un commentaire, je fais donc le commentaire qui est celui de notre groupe et, honnêtement, cela me pose problème.

Ici, on va à la rencontre, on va étudier. Ce n'est pas un pays qui est déjà dans l'Europe, je n'en disconviens pas, j'ai lu la note avec intérêt et c'est vrai que la matière qui se trouve à l'intérieur de votre proposition est intéressante.

Quand vous dites qu'il y a deux ans que l'on en a parlé, peut-être que, c'est vrai, on l'a remis, cela posait des problèmes, et cætera. Mais aujourd'hui, on se rapproche de plus en plus d'une période qui me semble peu propice à des déplacements.

Voilà, je voulais vous faire le commentaire en face, pas derrière.

**M. le Président.** - Je vous rappellerai qu'il y a deux ans, la raison était que la période n'était pas propice. Il y avait plus de petites tensions entre deux groupes politiques.

La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Merci Monsieur le Président. Je pense que vous avez vraiment fait cela plus que dans les formes puisque cela fait maintenant, vous l'avez dit, presque deux ans que l'on parle de cette mission. Je pense que le choix de la destination est plus que sérieux et plus que justifié dans les documents qui nous ont été soumis. D'autre part, je dirais que c'est la seule mission de notre commission sur l'ensemble de la législature. Je crois que c'est exemplaire, parce qu'il y a eu d'autres temps où les missions s'accumulaient en nombre, pour une même commission, sur une législature. Ce qui n'est pas du tout le cas de notre commission, ici.

En tout cas, je ne suis pas sensible à l'argument de l'approche des élections. Si maintenant, on doit se cacher par rapport à une échéance électorale, si certains le craignent, et bien, ils n'y vont pas, ils font ce choix-là. Ce programme, je vous entends bien, a été soumis en Conférence des présidents.

**M. le Président.** - Je reviendrai à l'historique, mais il a déjà été présenté une fois. Rappelez-vous, deux groupes s'étaient montrés un peu hésitants. J'avais donc plaidé, en Conférence des présidents, pour que l'on puisse réaliser cette mission. Et j'ai plaidé en disant : « Le Parlement wallon n'est pas un parlement riquiqui ».

On peut faire 36 choses, mais si l'on n'a pas un peu de volonté et de vision d'ampleur, y compris sur le plan international pour un parlement comme le nôtre, il ne faut pas demander des compétences en plus, cela ne sert à rien.

J'ai donc plaidé pour cela, d'autant plus que l'on était avec ce dossier qui est sur la balance depuis un certain temps par rapport à la Serbie, dont on reçoit l'Ambassadeur ici, dont on reçoit des ministres quand ils passent, et ainsi de suite.

Nous les rencontrons donc et nous disons, officiellement que c'est une mission du Parlement wallon. Rencontre de la Serbie, pays candidat qui a fait l'effort plus qu'important puisque l'on a vu que cela a basculé pour une adhésion dans la dernière ligne droite. J'ai toujours dit que c'était intéressant pour un parlement comme le nôtre d'aller vers les pays candidats à l'Europe. Ce sont des nouvelles histoires institutionnelles à créer, mais chacun fait comme il veut.

Cependant, je le dis d'entrée, Monsieur Tiberghien, s'il n'y a pas unanimité des quatre groupes pour le faire, je ne le ferai pas. C'est le piège, je le sens bien. Il y a un an, j'avais senti le piège et, à l'époque, il y avait deux groupes qui s'y opposaient. Je ne vais pas aller griller l'ensemble de la commission parce que, effectivement, demain, dans certaines gazettes, on peut se laisser aller à déblatérer en disant : « Qu'a-t-on été faire là-bas ? Avez-vous vu ce que cela coûte ? », et ainsi de suite.

Je ne jouerai pas à cela. Ou c'est l'unanimité, ou moi, en tous les cas, je ne défends pas ce projet.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Je voulais terminer mon intervention en disant que, en plus, nous faisons le choix de partir avant la rentrée parlementaire, c'est-à-dire à une période où nous sommes encore considérés comme « en congé ». Je trouve donc cela à la fois très bien, j'approuve absolument cela. C'est vraiment un choix de le faire, en plus, hors travail parlementaire. Donc, là, vraiment, je trouve que c'est un peu de l'opportunisme que de ne pas approuver votre projet, notre projet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Monsieur le Président, je m'étonne véritablement de la réaction de la part de Mme de Coster-Bauchau dans la mesure où, me semble-t-il, il y avait unanimité sur ces bancs pour définir l'endroit, la période, l'objet de notre mission et, de manière assez surprenante, on vient de la remettre en cause aujourd'hui.

Cela me surprend d'autant plus que, pas plus tard qu'il y a 15 jours, M. Crucke a fait une proposition de mission à Lyon pour la commission du logement. Cette commission s'est déplacée à Lyon à l'initiative de M. Crucke, voilà 15 jours, M. Crucke nous a reproposé une mission en Suède ou au Danemark, en tout cas dans le Grand Nord pour aller visiter des installations éoliennes, fin juin ou début septembre, début de l'année parlementaire, et, semble-t-il, dans cette commission qui a les relations internationales dans ses attributions, on envisagerait de ne pas se déplacer à l'étranger.

Je trouve cela assez incohérent sur le fond, assez incompréhensible également au niveau des compétences qui sont les nôtres au niveau de cette commission, et prétexter de ce qu'il y aurait des élections six mois plus tard pour ne pas se déplacer et ne pas participer à cette mission dont l'objet est extrêmement pointu, mais d'actualité, je trouve cela assez dommageable.

Cela reviendrait à dire que dès à présent, ou en tout cas dès la rentrée de septembre, la vie s'arrête parce qu'il y a des élections qui se préparent.

Je pense qu'il faut dépasser ce genre de situation, ce genre d'attitude dans la mesure où il s'agit effectivement d'une mission de travail de fond et des objectifs extrêmement pointus et précis et qu'il ne s'agit en rien d'aller faire du tourisme comme d'aucuns ont pu par le passé s'y essayer. Ici, véritablement, il y a un enjeu important pour les relations internationales. Notre commission, et je partage l'avis du président lorsqu'il dit que refuser ou s'écarter de ce genre d'initiatives, c'est s'interroger demain sur les capacités que la Wallonie aura à rayonner vers l'extérieur. D'ailleurs, le gouvernement démontre l'inverse. Monsieur le Ministre-Président a beaucoup voyagé ces derniers temps à l'étranger, le Ministre de l'Économie et d'autres

aussi afin de pouvoir faire la promotion de la Wallonie, à juste titre.

Je pense que le Parlement doit sortir de ses murs, le Parlement wallon doit aussi s'ouvrir à d'autres horizons. Il serait extrêmement dommageable de se mettre la tête dans le sable pour des raisons qui sont des raisons de pure opportunité de type politique ou démagogique. Je trouve que notre parlement, notre commission, méritent d'autres débats que ce type de positionnement que je trouve et que je qualifie de malheureux.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Je pense qu'il y a une digression par rapport à ce qui est formulé au départ de mon intervention. Je suis partie dans mon intervention d'un fait qui est arrivé il n'y a pas longtemps et qui pose la question justement de ces déplacements. On a vu dans la presse ce qu'il en était pour la Ville de Namur. La meilleure preuve, c'est que le Président avait postposé son premier voyage du fait de la proximité des élections. Évidemment, il n'y avait pas un accord et vous avez trouvé qu'effectivement cela valait mieux de le postposer.

**M. le Président.** - Dans mon souci de trouver l'unanimité, face à l'intervention de deux présidents de groupe en Conférence des présidents, j'ai retiré le projet en disant que je ne voulais pas jouer à cela, parce qu'il y avait quand même une tension, l'un soupçonnant l'autre de vouloir sortir dans la presse. J'ai dit que ce n'était pas mûr et que l'on y reviendrait plus tard.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Je dis que l'on est dans les mêmes conditions. Vous vous soumettez en Conférence des présidents, moi je vous ai donné une façon de voir, elle ne vous plaît peut-être pas, mais jusqu'à présent, il me semble que c'est encore quelque chose que l'on peut dire. Je préfère vous le dire ici que de le dire après, de ne pas m'exprimer aujourd'hui et puis qu'après il y ait une autre interprétation : je pense que l'on doit pouvoir exprimer ce que l'on pense en commission. Maintenant, si effectivement vous estimez que la commission doit partir, vous en parlez au Président et si quelqu'un veut partir, il partira. Parler de démagogie ou d'opportunisme, ce n'est certainement pas moi qui irait faire des commentaires à l'extérieur si mon choix n'était pas le même que le vôtre.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard (MR).** - Sur base de ce que l'on entend aujourd'hui en commission par rapport à ce projet, je pense que le mieux, c'est que le dossier retourne à la Conférence des présidents et que la discussion ait lieu également à cet endroit et puis une bonne fois pour toutes qu'on tranche. Je pense que ce sera beaucoup plus facile et les choses seront au moins très claires à ce niveau-là.

**M. le Président.** - Si la commission me demande de le présenter, je le présenterai, mais je ne veux griller personne, je sais bien comment cela va. J'ai toujours dit que s'il n'y a pas unanimité autour de ce voyage, je ne poserais pas de problèmes à mes collègues parce que vous pouvez être sûr qu'il y aura des problèmes s'il n'y a pas l'unanimité. On a beaucoup travaillé sur le contenu de cette mission et j'ai dit qu'il ne fallait pas qu'il y ait une minute où l'on puisse mettre un doigt de pied dans une piscine. Je ne veux pas de cela dans un programme de mission. Je suis parti de ce principe-là, autrement c'est trop risqué pour ceux qui seront encore candidats dans un an. Je l'avais obtenu il y a deux ans en Conférence des présidents avec deux présidents qui étaient contre au début. On verra en Conférence des présidents où je ne serai pas, car je serai avec Mme de Coster-Bauchau au Québec.

**PROJETS ET PROPOSITIONS**  
**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT**  
**AU PROTOCOLE FACULTATIF À LA**  
**CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE**  
**L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE**  
**DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS,**  
**ADOPTÉ À NEW YORK LE 19 DÉCEMBRE 2011**  
**(DOC. 786 (2012-2013) N° 1)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,**  
**POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES**  
**DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA**  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION**  
**WALLONNE, AU PROTOCOLE FACULTATIF À**  
**LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE**  
**L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE**  
**DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS,**  
**ADOPTÉ À NEW YORK LE 19 DÉCEMBRE 2011**  
**(DOC. 787 (2012-2013) N° 1)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 786 (2012-2013) N° 1) et du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 787 (2012-2013) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Tiberghien est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du  
Gouvernement wallon*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mmes et MM. les Députés, nous allons parler d'un protocole qui est relatif à la convention qui porte sur les droits de l'enfant et qui établit la procédure en matière de communications.

À l'instar de ce qui est déjà prévu pour des autres traités relatifs aux droits de l'homme, ce troisième protocole facultatif vise à compléter le système de contrôle au moyen de nouvelles compétences, c'est-à-dire l'examen de communications individuelle ou interétatique et la question des conduites d'enquêtes. Ce protocole va renforcer au niveau international des mécanismes nationaux, régionaux qui permettent déjà aux enfants ou aux adultes qui agissent en leur nom, de présenter des plaintes en cas de violation de leurs droits.

En ce sens, cela permet de faire en sorte que des communications par des particuliers puissent, à travers ce troisième protocole, instaurer une procédure d'enquête en cas d'atteintes graves ou systématiques aux droits de l'enfant par un état.

Il institue aussi une procédure de communication interétatique, dont l'adoption de ce texte par notre parlement va permettre à la Belgique de ratifier ce document confirmant notre engagement qui est déjà ancien et qui reste permanent pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.

C'est donc ce protocole au caractère mixte que je sou mets aujourd'hui à la sagacité de notre commission.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Simplement pour dire que c'est un très bon texte et que je me réjouis de l'adopter aujourd'hui.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). - Simplement pour dire qu'il manquait la procédure de communication et qu'à travers ce texte, on pourra l'avoir et cela ne fera que le renforcer. C'est donc forcément une très bonne chose.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### **PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS, ADOPTÉ À NEW YORK LE 19 DÉCEMBRE 2011 (DOC. 786 (2012-2013) N°1)**

#### *Vote des articles*

**M. le Président.** - Nous allons procéder au vote des articles du projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 786 (2012-2013) N°1).

#### **Article 1er et 2**

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 786 (2012-2013) N°1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

### **PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, AU PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS, ADOPTÉ À NEW YORK LE 19 DÉCEMBRE 2011 (DOC. 787 (2012-2013) N°1)**

#### *Vote des articles*

**M. le Président.** - Nous allons procéder au vote des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 787 (2012-2013) N°1).

#### **Articles 1er à 3**

Les articles 1er à 3 sont adoptés à l'unanimité des membres.

*Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 (Doc. 787 (2012-2013) N°1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À  
DONNER SUITE, DANS LE CADRE DES  
COMPÉTENCES DE LA RÉGION WALLONNE, À  
LA RÉSOLUTION DU SÉNAT VISANT À  
RECONNAÎTRE LA RESPONSABILITÉ DE  
L'ÉTAT BELGE DANS LA PERSÉCUTION DES  
JUIFS EN BELGIQUE PENDANT LA SECONDE  
GUERRE MONDIALE, DÉPOSÉE PAR MME  
TARNION, MM. BORSUS, DISABATO, PRÉVOT  
ET WESPHAEL**

**(DOC. 776 (2012-2013) N°1)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à donner suite, dans le cadre des compétences de la Région wallonne, à la résolution du Sénat visant à reconnaître la responsabilité de l'État belge dans la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, déposée par Mme Tarnion, MM. Borsus, Disabato, Prévot et Wesphael (Doc. 776 (2012-2013) N°1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Fourny et Mme Houdart sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

*Exposé de l'un des auteurs de la proposition de  
résolution*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Tarnion.

**Mme Tarnion (PS).** - Monsieur le Président, chers collègues, en début d'année, à la demande du Sénat, le Ceges a réalisé une étude qui a amené en 2007, à la publication d'un ouvrage intitulé « La Belgique docile, les autorités belges et la persécution des juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre Mondiale ». Cette étude a fortement contribué à faire tomber un mythe qui donnait l'impression que les autorités belges étaient tout à fait impuissantes devant l'occupant allemand, notamment par rapport aux politiques que les Allemands menaient et que l'on connaît bien par rapport à la persécution des juifs.

En effet, il ne s'agit pas ici de nier ni de minimiser surtout la responsabilité première du régime allemand de l'époque, mais dans la réalité, dans de nombreux pays occupés - la Belgique ne fait malheureusement pas exception - on voit que des autorités en place ont collaboré notamment pour ce qui concerne la persécution des juifs.

Cette étude a, vraiment, dans le détail, relevé toute une série d'éléments et, de fait, jusqu'à il y a quelques temps, avant l'année 2013, aucune autorité belge n'avait reconnu la responsabilité de l'état en cette matière.

Le Sénat qui était à l'origine de la demande de l'étude a enfin reconnu, le 24 janvier dernier, à l'unanimité, la responsabilité de l'État belge pour la persécution des juifs en Belgique pendant la Deuxième Guerre mondiale.

J'en faisais partie. J'étais membre de la Commission des affaires institutionnelles du Sénat et c'était vraiment un moment historique et on était très émus de faire ce geste. Il y avait beaucoup de représentants de la communauté juive qui étaient présents au Sénat à ce moment-là. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu déposer avec les collègues, le texte en Région wallonne. Il a d'ailleurs été aussi déposé en Fédération Wallonie-Bruxelles le 27 février dernier puisqu'effectivement, à l'occasion du vote au Sénat, les sénateurs ont invité les parlements et les entités fédérées à poursuivre le travail de mémoire, en adoptant un texte de reconnaissance mais aussi de mission à poursuivre pour le devoir de mémoire, chacun dans leurs entités fédérées.

Je voudrais quand même rappeler que la résolution votée par le Sénat a reconnu solennellement que les autorités belges avaient mené, durant la Seconde Guerre mondiale, une collaboration avec l'occupant allemand, indigne d'une démocratie avec des conséquences dramatiques pour la population juive. Comme je viens de le dire, nous avons pris en compte, l'étude publiée par le Ceges.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler que quelque

30 000 juifs ont été portés avec le concours d'autorité belge durant la Seconde Guerre mondiale, soit la moitié de la communauté résidante dans le pays.

La quasi-totalité d'entre eux sont morts dans les camps du régime génocidaire national allemand. Il convient également de rappeler qu'à côté de cette odieuse collaboration, de nombreux Belges ont aidé et sauvé des juifs. L'attitude de nombreux compatriotes semble ainsi contraster avec ce que l'on pourrait qualifier de zèle bureaucratique dans la collaboration de nombreuses institutions et autorités officielles belges. Les normes ne sont pas toujours légitimes face au totalitarisme à la purification ethnique, au génocide et au crime contre l'humanité. Chaque autorité et ceux qui l'exercent sont renvoyés à leurs responsabilités.

Cette leçon semble, aujourd'hui, toujours pertinente si on l'applique à des situations plus récentes comme la purification ethnique en Bosnie où le génocide des Tutsi qui a eu lieu au Rwanda en 1994.

Le devoir de mémoire est nécessaire et essentiel.

Certains faits récents rappellent à quel point l'enseignement de la Shoah de ces causes et des conséquences est essentiel pour combattre le fanatisme et les idées d'extrême droite.

Dernièrement, un sondage a mis en évidence que plus de 43 % des Belges estiment que le nazisme comportait des idées intéressantes. Ce même sondage révèle que 50 % des moins de 25 ans ignorent que l'antisémitisme est un des fondements d'une idéologie nazie et que seuls 26 % savent que le principe d'une prétendue race arienne supérieure la constituait.

Enfin, l'ouverture récente d'une section du groupe néonazi *Blood and Honor* en Wallonie montre que l'idéologie nazie continue d'exister dans notre pays et que le combat contre les idées d'extrême droite n'est pas terminé.

Nous pouvons le constater, le devoir de mémoire est un combat de chaque instant par le vote de cette proposition de résolution, nous poursuivons ce travail fondamental en matière de la démocratie. Il ne faut pas oublier que ce qui s'est passé est essentiel pour que l'histoire ne se répète pas. On l'a assez dit.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Desgain.

**M. Desgain (Ecolo).** - Une courte intervention pour ne pas sous-estimer l'importance du texte qui est déposé et que nous allons voter tout à l'heure.

Je pense que si on veut éviter de retomber dans la même ornière, il faut pouvoir reconnaître les faits, le

passé et que le devoir de mémoire doit être une notion dynamique. Il ne faut pas s'en tenir uniquement aux souvenirs et à la commémoration du souvenir, mais rappeler les dynamiques collectives qui ont conduit à ces situations pour éviter qu'elles se reproduisent. Je pense que c'est le dernier point de la résolution qui est le point 3, mais qui me paraît tout aussi important que les autres points de la résolution. C'est sur cet aspect-là que je voulais insister aujourd'hui. On ne peut mener ce travail de mémoire dynamique que si on reconnaît effectivement la contribution de la Belgique aux pages sombres de l'histoire de notre pays.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard (MR).** - Simplement pour dire que je me félicite qu'un texte pareil puisse être pris au niveau de notre parlement dans le sens où si nous reconnaissons une malheureuse participation à certains moments ou un rôle de facilitateur par rapport au génocide et à la Shoah, il est évidemment utile, il est de notre devoir, de porter aussi des gestes non seulement pour que cela ne se reproduise plus jamais, mais pour montrer que nous sommes conscients de ce qui s'est passé et nous le reconnaissons. Nous ne voulons plus jamais que cela arrive.

Les points qui sont demandés au Gouvernement wallon sont le prolongement de la résolution qui a été approuvée au Sénat. Le premier point demande d'étudier les demandes de reconnaissance de statuts de déportés raciaux et/ou d'orphelins de la Shoah. Dès lors que nous reconnaissons une faute, je pense qu'il faut se pencher sur la reconnaissance en question. La deuxième demande est la diffusion du rapport du Ceges. Forcément, c'est un rapport qui est très bien fait. Il faut faire en sorte que le plus de personnes en prenne connaissance et tout mettre en œuvre pour la promotion de projets éducatifs allant dans ce sens. C'est à travers nos plus jeunes, en leur expliquant, en les éduquant, que l'on pourra faire en sorte que des choses pareilles n'arrivent plus jamais. Notre groupe, qui est cosignataire de ce texte, se félicite de l'initiative.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Président, pour boucler la boucle, je partage ce qui a été dit par les collègues à propos de cette initiative prise au Sénat.

Je salue d'ailleurs les sénateurs de communauté qui ont apporté leur contribution, de par leur fonction, qui ont pu amener ce texte ici au Parlement wallon, d'où l'intérêt de ce genre de double fonction et de la portée qu'elle peut avoir.

Je voudrais également insister sur le devoir de mémoire que notre parlement continue à alimenter à travers la Commission mémoire et démocratie, des différentes initiatives qui sont prises de pouvoir encourager les écoles à perpétuer ce devoir de mémoire

extrêmement important et de féliciter également le travail de fond qui a été réalisé par le Ceges, qui, manifestement, a permis une contribution extrêmement importante à l'aboutissement du travail de reconnaissance qui a été effectué au travers des textes qui ont été votés au Sénat et qui vont être soumis par notre commission.

Je pense qu'ici on a fait un grand pas. Je partage évidemment l'ensemble des avis qui ont été émis ici et je soutiens évidemment sans réserve le texte tel qu'il nous est proposé.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Je vous propose de voter la proposition de résolution visant à donner suite, dans le cadre des compétences de la Région wallonne, à la résolution du Sénat visant à reconnaître la responsabilité de l'État belge dans la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, déposée par Mme Targnion, MM. Borsus, Disabato, Prévot et Wesphael (Doc. 776 (2012-2013) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### **QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation publique de la Commission européenne sur la réglementation des armes à feu ». La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, comme vous le savez sans doute, la Commission européenne a

ouvert une consultation publique sur la réglementation des armes à feu, et cette consultation publique se fait par internet, c'est-à-dire que l'on peut répondre à un questionnaire. Le but de cette consultation, c'est forcément de demander l'avis en vue d'une révision de la directive Armes. Cette révision pourrait avoir lieu courant 2014-2015.

D'après les professionnels du secteur, si la Commission européenne veut revoir cette directive, c'est pour rendre le texte encore plus sévère par rapport aux détenteurs d'armes, c'est-à-dire :

- augmenter la liste des armes interdites ;
- empêcher les prêts d'arme à une tierce personne ;
- interdire les achats et les ventes d'armes et de munitions sur internet ;
- limiter les foires dans tout l'espace européen ;
- mettre en place des règles plus strictes pour les personnes autorisées à détenir une arme à feu ;
- ou encore mettre en place des règles plus strictes pour déclarer les armes.

Si on peut comprendre qu'il faut peut-être encore améliorer la surveillance de certaines étapes dans la détention de ces armes, il faut reconnaître qu'en Belgique, la réglementation en la matière est déjà très stricte. Il y a trois détenteurs d'armes possibles: le chasseur, le tireur sportif ou le collectionneur, qui reconnaît dans l'arme quelque chose d'artistique et qui aime bien en détenir dans le cadre d'une collection.

Vous savez que, suite à l'émotion suscitée par certains actes, la réglementation en la matière a évolué plusieurs fois, à un tel point que certains détenteurs passifs d'armes, ne lisant pas le *Moniteur belge* tous les jours, se sont retrouvés dans l'illégalité et ont dû parfois se défaire d'armes qu'ils avaient héritées de leur parent ou vis-à-vis desquels il y avait un lien tout à fait affectif.

À l'heure actuelle, détenir des armes, c'est le parcours du combattant. Je ne prône pas pour que le plus de personnes possible puissent détenir des armes comme cela peut se faire aux États-Unis. Ce n'est absolument pas l'objectif de mon intervention. C'est simplement de dire que si on devient trop strict, cela peut avoir un effet négatif sur l'économie, qui tourne forcément autour de la manufacture d'armes qui est quelque chose de typiquement wallon. On peut parler évidemment de la FN Herstal, mais il y a tous les petits fabricants liégeois et bien d'autres qui ont un savoir-faire, qui fabriquent carrément des œuvres d'art. Cela fait plaisir à certains de détenir ces œuvres d'art, dans le cadre du tir sportif ou de la chasse, ou tout simplement pour les avoir dans le cadre d'une collection.

C'est déjà très strict chez nous. Je sais que tout n'est pas parfait, mais je pense que, pour certaines choses, c'est une bonne chose. Je pense que l'on a été trop loin à un certain moment ou qu'on l'a fait sans bien informer les gens, mais encore en remettant une couche, je pense

que cela serait néfaste et d'un point de vue économique très certainement, raison pour laquelle je me permets aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, de vous poser la question de savoir ce que vous pensez de l'initiative de la Commission européenne. Ne craignez-vous pas que l'industrie manufacturière d'armes à feu présente sur le territoire wallon soit défavorablement impactée par ce projet de révision de la directive européenne d'armes ? Faisons bien la distinction entre toute la discussion que nous avons en sous-commission armes et licences et mes propos qui sont développés ici aujourd'hui, ce sont deux choses totalement différentes.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - J'ai fait la distinction entre ce que l'on me dit sur des licences à l'exportation des armes et l'usage des armes dans notre pays.

Un premier point préambulaire, c'est qu'il faut bien mesurer que cette directive concerne les niveaux de pouvoir selon des compétences différentes.

Nos compétences, d'ailleurs, pas seulement wallonnes mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont très résiduelles par rapport aux compétences fédérales sur la détention d'armes. Le permis de détenir une arme est réglementé par le Fédéral.

Nous, nous n'allons toucher qu'à deux domaines précis, je parle des entités fédérées, je peux le dire ici au Parlement wallon, pour l'entité fédérative Wallonie-Bruxelles, c'est le tir sportif et pour nous, ce sont les permis de chasse. Ce sont les deux seules façons dont on peut entrer dans cette problématique.

Vous dire que l'on est évidemment attentif à ce qui se dit. On reste aujourd'hui dans cette étape préalable parce que l'on sait bien que l'on n'est pas encore avancé dans la procédure, attentif à ce qui se passe.

Deux, nous avons aussi une lecture qui vise à ce que nos publics cibles concernés, c'est-à-dire les tireurs sportifs pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les chasseurs reçoivent évidemment au fur et à mesure l'information, s'il y a de l'information.

J'ajouterai aussi que pour les collectionneurs, c'est plus ambigu. Pourquoi ? Parce que si ce sont des collectionneurs dans le cadre de l'activité qui est celle de leur tir en matière de chasse, là, il y a une conjonction des éléments qui nous permet de dire que l'on est compétent, mais pour les collectionneurs purs qui ne sont ni tireurs sportifs ni chasseurs, cela sort aussi de notre champ de compétences.

À ce stade, je ne pourrai pas donner d'éléments précis sur la révision de la législation. Pourquoi ? Parce que nous devons d'abord, comme je l'ai dit, regarder à ce stade très avancé de la réflexion ce que révélera la

démarche qui est faite par la commission, qui d'ailleurs ne se pose à ce jour que la question de savoir quelle est la portée, l'efficacité des mesures qui sont déjà en vigueur aujourd'hui. C'est une forme de *screening*, pour utiliser un mot qui n'est pas du tout français, une évaluation - ce sera beaucoup plus français dans le texte.

Cela dit, nous savons tous qu'il faut aussi regarder comment les choses évoluent dans différents domaines.

Le tir sportif et la chasse ne sont pas, en soit, des domaines qui sont dans la mire de ce qui se fait, mais il y a un certain nombre d'évolutions récentes dans la criminalité, le trafic illicite d'armes qui, à un certain moment, peut venir entrechoquer avec nos législations.

Toute révision éventuelle de la directive Armes devra évidemment respecter le processus décisionnel européen, donc à ce moment-là, on entre dans la danse et on fera preuve de la vigilance, Monsieur Mouyard, à laquelle vous nous invitez.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). - Le but était vraiment de dire que là où on n'a pas de compétences, il y en a d'autres, notamment en termes économiques. Il y a un *know how* wallon dans le cadre de la fabrication d'armes et il serait vraiment dommageable de remettre encore une couche sur la difficulté que ces manufactures ont à vendre leurs œuvres d'art, parce que moi, j'appelle cela comme ça. Forcément, quelqu'un anti-armes trouvera mon propos totalement infondé et totalement déplacé, mais certains considèrent que l'on est vraiment là face à des œuvres d'art et cela fait partie de notre patrimoine, de notre *know how* et je pense donc qu'il faut tout faire pour le défendre. Ce sont bien des compétences wallonnes, mais j'ai bien entendu que dans les propos de M. le Ministre-Président, telle était sa volonté.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À  
M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES  
TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ENTRE LA  
RÉGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ  
GERMANOPHONE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les transferts de compétences entre la Région wallonne et la Communauté germanophone ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet** (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, ce n'est pas la première et peut-être pas la dernière fois que je vous interroge concernant les demandes de nouveaux

transferts de compétences de la Région wallonne vers la Communauté germanophone via l'article 139 de la Constitution, notamment en ce qui concerne les pouvoirs locaux, l'aménagement du territoire et le logement. Je rappelle aussi que c'était très clairement indiqué dans la Déclaration de politique régionale que ces demandes devaient déjà faire l'objet de négociations au cours de la précédente législature et encore ici, cette année.

Je suis un peu inquiet parce que tous les bruits que j'ai venant de la Communauté germanophone le sont y compris de la part de l'ensemble du gouvernement. Quid des réunions conjointes des Gouvernements wallon et germanophone ? Vous avez postposé, en déclarant que, début 2013, février-mars, on allait pouvoir avancer et que les années de la législature passent et ne reviennent pas comme on dit.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous m'indiquer où en est le dossier, quelles sont les concrétisations ou pas dans ce dossier ? Des avancées ont-elles pu être engrangées ?

Quid aussi d'un calendrier fixé pour la suite des négociations ?

Je ne dois pas vous cacher que la Communauté germanophone attendait beaucoup de la visite du Premier ministre début avril pour avoir un signal pour faire bouger les choses et que l'inquiétude est encore plus grande suite aux déclarations et au discours du Premier ministre puisqu'il a simplement renvoyé la balle en quelque sorte et renvoyé le dossier vers les bilatérales.

Je suis un peu inquiet parce que les bilatérales, on n'en entend plus beaucoup parler, on sent beaucoup d'amertume et de mécontentement parce que les choses ne vont pas suffisamment vite ou peut-être parce qu'il n'y a peut-être pas une volonté wallonne francophone d'avancer. Voilà donc l'état du questionnement, Monsieur le Ministre-Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous le mentionnez très justement, le Gouvernement wallon a dit que c'était sous cette législature qu'il entamerait des discussions sur les demandes de transferts de compétences de la Région wallonne vers la Communauté germanophone.

Celles-ci ont déjà fait l'objet d'une réflexion approfondie, qui a permis de clarifier certaines revendications et de mettre en avant différents points d'attention.

Ceci étant, effectivement, cette réflexion n'a pas encore abouti à un accord global.

Les gouvernements l'ont souligné, la discussion n'est pas close, et comme bien souvent en matière institutionnelle, ses progrès n'apparaîtront véritablement qu'avec son aboutissement.

C'est pourquoi, s'il est clair que ce point sera évoqué lors de la prochaine rencontre des deux gouvernements, ces derniers n'érigent pas en priorité la fixation d'un calendrier, préférant poursuivre une approche pragmatique.

On sait, en effet, que cette situation et la discussion qui en découle, à la fois technique et politique au sens le plus légitime du terme, restent en partie liées à l'avancement de la transposition de l'accord institutionnel fédéral sur la sixième réforme de l'État.

Je pense à la question de la défédéralisation de nouveaux éléments de la compétence emploi qui se trouve également au cœur de la discussion wallo-germanophone.

Dans le même registre, je puis vous dire que le point qui avait fait consensus en juillet dernier, à savoir le retransfert immédiat du tourisme à la Communauté germanophone suite à sa régionalisation, a été poursuivi au niveau wallon.

Le Ministre Furlan a confirmé sa volonté de veiller à ce que les textes de lois soient prêts de manière à éviter toute rupture et toute transition entre la décision fédérale et celle de la région. Cela, même si la Région ne peut juridiquement céder une compétence dont elle n'est pas encore investie.

Nous travaillons à cette question concrète, tout comme nous conservons à l'esprit les autres demandes germanophones et ce, dans le cadre du vaste mouvement institutionnel multipolaire qui marquera cette législature et qui redessinera les rapports entre le Fédéral, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone. Chaque élément se trouvant dans sa logique politique et juridique propre mais dans l'ensemble, reconnaissons que nous sommes aujourd'hui devant un jeu d'imbrication complexe. Ce qui explique, sans doute, le rythme et la méthode toujours spécifiques à ce type de négociations, négociations qui, avec la Communauté germanophone, ont toujours été placées sous le signe du dialogue et du respect mutuel et de la volonté de progresser.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Monsieur le Ministre-Président, vous parlez de rythme, je dirais que le rythme est lent. Vous parlez de méthodologie, je dirais que la méthodologie me semble quelque peu poussive.

Qu'il y a eu les avancées en matière de tourisme et d'emploi, on ne va pas y revenir - on sait que le transfert et les demandes portent aujourd'hui, je l'ai dit, sur les pouvoirs locaux, le logement, l'aménagement du

territoire, et pas non plus par plaisir nécessairement d'un transfert de compétences, mais par rapport à une efficacité dans ces secteurs pour les germanophones.

Je suis un peu déçu et perplexe par rapport à l'état d'avancement. J'ai vu aussi que le Premier ministre ne se mouillait pas.

Quand vous parlez de la complexité technique du dossier, je pense qu'il s'agit aussi d'une volonté politique et je pense que la volonté politique est très claire au niveau germanophone et moins au niveau du Gouvernement wallon qui a amené à négocier aujourd'hui avec la Communauté germanophone.

Quand vous parlez du cadre institutionnel plus large et que cela doit se négocier aussi dans un cadre plus large, je vous rappelle que quand je vous avais interrogé il y a quelques mois, voire quelques années maintenant, vous mettiez un peu la discussion en stand-by en disant : « Oui, mais attention, on a déjà une négociation très difficile avec le nord du pays, il ne faut peut-être pas complexifier les discussions ».

Maintenant, vu la lenteur des négociations, il faut peut-être inscrire cela dans un cadre un peu plus large.

Monsieur le Ministre-Président, je vous refixe rendez-vous dans quelques mois, peut-être à la rentrée, pour voir si les choses ont un peu avancé, parce que je crois qu'elles n'ont pas beaucoup avancé.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À  
M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉTAT DU  
DOSSIER DE RÉALISATION D'UN CADASTRE  
DES MANDATS RÉMUNÉRABLES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'état du dossier de réalisation d'un cadastre des mandats rémunérables ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, encore un vieux dossier - vous savez que je ne lâche pas quand on me fait des déclarations qui peuvent aller dans le sens de la demande ou certaines promesses dans le sens d'une demande qui me paraît légitime en termes d'éthique, en termes de transparence, en termes de gouvernance. Je l'ai déjà refait à de nombreuses reprises et je pense, j'ose le dire, qu'il faut faire attention à toutes les mesures des chevaliers blancs quand on regarde encore ce qui se passe en France aujourd'hui suite à un cas, je l'espère, isolé, je pense qu'il faut être prudent. Il faut être prudent, mais en termes éthiques et de bonne gouvernance, il y a des choses qui me paraissent quand

même assez essentielles et cela peut d'ailleurs mettre fin à des procès d'intention ou à des fantasmes par rapport à ce que gagneraient, à ce que toucheraient, à ce que seraient les avantages légaux, extra-légaux de certains administrateurs, certains mandataires, certaines personnes qui travaillent dans les structures publiques, para-régionales, dans les intercommunales, et cætera.

Je pense qu'au début, M. le Ministre Furlan et vous aviez eu du mal à comprendre exactement ce que nous souhaitions. Ce que je souhaitais, c'était de dire : « Ne faudrait-il pas avoir un cadastre des fonctions, des différents organismes régionaux, para-régionaux, d'intérêt public, et notamment des intercommunales ? ». Je rappelle que les intercommunales vont être renouvelées au mois de juin.

J'ai déjà posé la question à de très nombreuses reprises - déjà en 2011 et plusieurs fois en 2012. En 2012, vous m'aviez dit que vous aviez envoyé une note, une note à tous les membres de votre gouvernement, une note invitant chaque ministre à établir un relevé exhaustif des organismes pour lesquels ils avaient la tutelle et dans lesquels il existe un benchmark de mandats rémunérés, à établir cette liste comparative au sein des organismes dans lesquels il n'en existe pas, peut-être pour mettre fin dans 90 ou 95 % des cas à des procès d'intention ou à des fantasmes qui pourraient naître. Le principe était de se dire : que ce soit dans les instances, comités de direction, conseils d'administration, bureaux exécutif, quels sont les types de rémunération et à quels types d'avantages les personnes qui y travaillent peuvent-elles avoir accès ? Monsieur le Ministre, je ne vois rien venir et il y a des débats qui sont dangereux, parce qu'ils sont liés à une actualité fonctionnelle. La presse adore cela et donc on focalise, que ce soit au niveau régional ou au niveau fédéral, on monte en épingle un salaire d'une personne occupant une fonction dans l'administration. Je pense qu'à un moment donné, ce serait vraiment bien d'avoir ce cadastre pour tous les organismes dépendant directement ou indirectement des régions.

J'ai interrogé plusieurs fois M. le Ministre Furlan qui me renvoie souvent à vous - c'est pour cela que je vous interroge - et j'ai l'impression que : « Oui, c'est intéressant, on va y penser, j'ai envoyé une note aux membres du gouvernement », mais je dois bien vous dire qu'il n'y a pas de suite, je ne constate pas de suite au moment où l'on renouvelle les différents mandats dans les intercommunales. Ce serait peut-être utile d'avoir ce cadastre aujourd'hui, mais j'attends, et j'espère, que vous aurez d'autres nouvelles à me communiquer.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, lorsque vous m'aviez interrogé sur ce sujet, en février de l'année passée, je vous avais dit ma grande

détermination à faire progresser les mesures relatives à la bonne gouvernance, dont celles liées aux limitations des rémunérations.

Je vous avais annoncé, en ce sens, l'établissement d'un benchmark - ou grille comparative - des mandats rémunérés dans les organismes wallons.

Je m'étais, par ailleurs, exprimé en détail sur ce thème, en novembre dernier, en réponse à une inquiétude relayée par Monsieur Hazée concernant des réponses non transmises par certains ministres. Suite à cet échange, je n'avais pas manqué de rappeler à mes collègues l'engagement pris de dresser la liste des organismes dotés dudit benchmark et celle de ceux où l'établissement d'un tel outil avait été demandé. Ces réponses ont permis de constituer un cadastre qui a constitué la pierre angulaire d'une décision adoptée lors du séminaire gouvernemental des 29 et 30 novembre 2012.

Le Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont ainsi adopté, sur ma proposition, une note d'orientation relative à l'encadrement et au plafonnement de la rémunération des managers dans les entreprises et organismes publics. Dorénavant, ce principe fixera, pour l'avenir, un cadre pour les revenus salariaux et avantages en nature des managers et hauts dirigeants au sein des organismes publics listés ou visés par le décret wallon du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et par le décret de la Communauté française du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui en dépendent.

Concrètement, le plafond maximum ainsi fixé couvrira non seulement le salaire de base brut, mais englobera aussi d'autres types de revenus, comme les assurances, les primes de fin d'année et pécules de vacances ou la part employeur des fonds de pension. Les outils de travail liés à la fonction, tels que les ordinateurs ou téléphones portables, ne seront pas inclus dans ce plafond, mais se verront appliqués les règles fiscales standards. Les sociétés de management seront interdites et les indemnités de fin de fonction seront celles reprises dans la « grille Claeys ».

Enfin, il est proposé de créer, dans les organismes publics qui n'en disposent pas encore, des comités d'audit et de rémunération, comités qui seront chargés, notamment, mais de façon non limitative, de contrôler l'acquisition de biens constituant des avantages non compris dans le montant du plafond de rémunération.

Force est donc de constater qu'un grand pas a été posé par les deux gouvernements que je préside. Les modalités de mise en œuvre de ces principes sont actuellement à l'étude. Nous aurons, dès lors, l'occasion de revenir sur la question lorsque nous disposerons

d'une vision précise de l'ensemble des textes réglementaires à adapter ou modifier. La matière est, en effet, complexe et il convient donc de prendre le temps nécessaire pour s'assurer que les futurs textes ne pourront être détournés ou attaqués.

Pour le reste, vous m'interrogez également sur le benchmark effectué au niveau des pouvoirs locaux et, plus précisément, sur la situation des intercommunales. Pour rappel, le Ministre Furlan, responsable des pouvoirs locaux, a déjà marqué son engagement en matière de bonne gouvernance, en réalisant une grille comparative des mandats rémunérés au sein des organes qu'il chapeaute, ce, suite à la note que j'avais déposée au Gouvernement wallon en mars 2012 et que vous évoquez.

Le Ministre Furlan m'avait dit avoir récolté la grande majorité de réponses, mais avait signalé que certaines informations devaient encore être recueillies ou complétées. Afin d'obtenir l'information la plus actuelle sur le benchmarking réalisé au niveau de l'ensemble de nos villes et communes et des organismes paraloaux, je vous convie à interroger directement le ministre fonctionnellement compétent. Moi je vous ai pour ma part fait l'état de la question sur les compétences dont j'ai la supervision.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je remercie M. le Ministre-Président pour les éléments de réponse qu'il me donne. Je pense qu'il témoigne d'une volonté d'aller de l'avant dans cette matière, mais je lis entre les lignes, je pense qu'il rencontre pas mal de difficultés sur le terrain pour avoir l'ensemble des dispositions.

Par rapport aux intercommunales et les structures pour lesquelles M. Furlan a la tutelle, je l'interrogerai évidemment en demandant aussi cette grille comparative parce que c'est, je suppose, un document que l'on pourrait avoir.

Mais vous concernant, Monsieur le Ministre-Président, par rapport au cadastre - puisque vous dites qu'un cadastre aujourd'hui existe et que l'on va examiner ce que j'avais dit d'ailleurs, soit de voir s'il est nécessaire ou utile, peut être que cela ne l'est pas - vous demanderai de voir si, en tant que parlementaires, nous pouvons disposer de ce cadastre. Je pense quand même que c'est un élément qui pour nous est important, en termes de bonne gouvernance, d'autant que je rappelle que ce n'est pas un cadastre où l'on a « M. untel » ou « Mme untelle ». C'est un cadastre des fonctions, je pense que pour aller plus loin dans le débat, il serait utile que l'on puisse avoir ce document.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - M. Jeholet, je n'ai pas de difficulté sur cette

demande. La demande me paraît légitime et vous me connaissez depuis assez longtemps pour savoir que je ne bluffe pas. La raison pour laquelle je ne vous la communique pas pour le moment est simple, c'est que je n'ai pas envie de stigmatiser l'un ou l'autre, mais à partir de votre question, vous me donnez l'opportunité de remonter au gouvernement et j'informerai le gouvernement que vous m'avez posé cette question. Je devrai, à un moment, avant la fin de cette législature, faire part de cette grille analytique en ce compris des trous qui resteraient dans cette grille analytique si elle n'est pas complétée d'ici là.

Reprenons date, mais voilà l'engagement auquel aujourd'hui je souscris. Vous connaissez mon intérêt pour la transparence, je ne pense d'ailleurs pas que sur le fonds cela va vider les débats, je crois que le poujadisme ambiant, même en faisant la clarté sur tout, reste malheureusement ce qu'il est. Je ne dénonce personne en disant cela, mais c'est un état d'esprit aujourd'hui. Je ne vais pas pour autant vous dire que je ne vous communiquerai jamais cette liste parce qu'il faudra, à un moment donné, là où il y a des trous, soit que ces trous restent et soient révélés et, là où ils existent, vous irez poser les questions ; soit que ces trous soient comblés et vous aurez une liste complète.

Ce n'est pas autre chose qu'un engagement que je peux prendre pour moi-même, mais dans la limite de l'exercice, c'est-à-dire en retournant une dernière fois en conseil des ministres et en faisant le point sur cette question.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je remercie M. le Ministre-Président. Je ne veux pas faire de la procédure pour de la procédure et crier avec les loups. Justement, cela permettra de clarifier et d'assumer à un moment donné. Je ne pars pas du principe qu'un manager, un haut fonctionnaire, a toujours trop par rapport au travail qu'il a effectué. Il faut avoir ce courage de dire les choses. Je n'ai aucun souci par rapport à cela.

Ensuite, je préfère agir ainsi, Monsieur le Ministre-Président, et que vous puissiez retourner vers le gouvernement, plutôt que commencer à vous poser 36 000 questions écrites pour voir si tel ministre vous a répondu pour telle personne, et cætera. Je pense que vos collaborateurs ont suffisamment de travail pour répondre à des dizaines ou des centaines de questions écrites complémentaires. C'est vrai que je veux aller au bout des choses par rapport à ce cadastre. S'il y a des ministres réfractaires ou ne souhaitant pas communiquer ce type d'information, à un moment donné, on peut aussi vous y aider. Je préfère une solution comme celle que vous avez proposée que de commencer à faire ce travail parlementaire de questions écrites qui, ni pour vous, ni pour nous, ne ferait nécessairement avancer les choses.

**M. Demotte,** Ministre-Président du Gouvernement

wallon. - Un des soucis que j'ai également eu, je suppose qu'il est le vôtre, en réalité j'en suis convaincu : dans la démarche, on anonymise les choses. Ici, il n'est pas question de stigmatiser tel ou tel responsable. Quand j'ai parlé du benchmark, ma première responsabilité était de fixer les règles pour l'avenir. Cela entre dans le corps des revenus, voilà la marge de variation que vous avez, voilà les textes qui doivent être modifiés. C'est le travail que nous faisons maintenant.

À côté de cela, il y a les études qui se font en termes de comparatif. Mon but est d'avoir des échelles, des références, de montrer que tel organisme se réfère à telle échelle. Cela n'a rien de honteux. Je limite donc mon exercice à cela. C'était pour préciser exactement, mais je suis sûr qu'il n'y a pas de hiatus entre votre question et la réponse que je fais. Pour les écrits, il est important que nous le notions dès maintenant.

**M. Jeholet (MR).** - C'était aussi le sens de ma question à l'époque à M. le Ministre Furlan. Quand je citais les intercommunales, je regrette que nous ayons perdu beaucoup de temps, parce que l'on va renouveler les intercommunales au mois de juin. À nouveau, ce n'était pas pour regarder ce qui se passe aujourd'hui ou ce qui s'est passé hier, c'était pour voir, par rapport à un benchmark au niveau des intercommunales en matière énergétique ou économique, si les administrateurs, les directeurs, sont logés à même enseigne ou pas et pourquoi ils ne le sont pas. Il peut y avoir des différences. Je n'ai pas de souci par rapport à cela.

Il n'est peut-être pas trop tard - je vais réinterroger le Ministre Furlan très rapidement sur le renouvellement des instances - de se dire que par rapport à telle anomalie que l'on peut constater par rapport à telle intercommunale ou telle autre, c'est peut-être mieux d'harmoniser certaines rémunérations, que ce soit pour les instances et les mandataires politiques qui sont désignés, que ce soit pour les directions ou les hautes responsabilités dans les intercommunales. Est-ce normal que, dans une intercommunale, on dispose de voitures de fonction avec chauffeur et pas dans une autre qui me paraît semblable ? C'était ce que l'on voulait mettre en avant : dire que l'on va harmoniser cela pour l'ensemble des intercommunales - on les renouvelle au mois de juin.

Je ne sais pas l'état de la grille comparative de M. Furlan dont vous parlez, mais j'espère que l'on pourra y arriver dans le cadre du renouvellement des instances.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ce souci de transparence qui rejoint certainement celui de M. Jeholet.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 21 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
M. Pierre Defraigne, Directeur de la Fondation Madariaga – College of Europe  
M. Jean de Lame, Secrétaire général et Directeur du Département Emploi et Formation de l'Union Wallonne des Entreprises  
M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
M. Arnaud Deplae, Directeur de l'Union des Classes moyennes  
M. Xavier Desgain, Ecolo  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Alessandro Grumelli, conseiller au service d'étude de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC)  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. André Lebrun, Directeur du Département Environnement, Aménagement du territoire, Energie et Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises  
M. Jean-Claude Maene, Président  
M. Gilles Mouyard, MR  
M. Bruno Poncelet, représentant habilité de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)  
Mme Muriel Targnion, PS  
M. Luc Tiberghien, Ecolo  
M. Marc Vandenborre, attaché fiscal et douanier à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne  
M. Christian Verdin, Inspecteur général à l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AFL-CIO	American Federation of Labor-Congress of Industrial Organization - Organisation syndicale des Etats-Unis
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
Ceges	Centre for Historical Research and Documentation on War – Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines
CES	Confédération européenne des syndicats
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FN Herstal	Fabrique nationale Herstal
GATT	General agreement on tariffs and trade
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PIB	produit intérieur brut
SPG	système de préférences généralisées
UCM	Union des Classes moyennes
UWE	Union Wallonne des Entreprises
W.B.I.	Wallonie-Bruxelles International